

UNE ANALYSE GENRE DE LA SITUATION EN TUNISIE

Avant et après le 14 janvier 2011



Photo blog Lina Ben Mhenni

Dorra Mahfoudh Draoui

Sociologue Université de Tunis

Chercheur – Consultante

SOMMAIRE

Liste des acronymes	5
Liste des tableaux.....	7
Liste des figures.....	7
Introduction et objectifs de l'étude.....	8
A- ANALYSE GENRE DE LA SITUATION EN TUNISIE AVANT LE 14 JANVIER 2011 :	
I. La situation juridique:.....	10
Le CSP et les réformes consécutives	
La législation du travail et le genre	
II. La situation démographique et sociale	13
La transition sanitaire et démographique	
L'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive	
III. La situation économique	15
L'éducation et la formation	
Le travail et l'emploi	
Les micro-entreprises et l'entrepreneuriat	
Le secteur informel	
Le chômage et la pauvreté :	
Les écarts de salaires et de revenu	
L'accès au crédit et à la propriété	
La mobilité pour la recherche du travail	
L'équation travail, famille	
IV. La situation politique	26
Les structures gouvernementales et les instances décisionnelles	
Les partis politiques	
La société civile	
Les représentations politiques des rôles de genre	

V.	La situation culturelle	30
	Les médias	
	Les perceptions culturelles des rôles de genre	
	Les violences de genre	
VI.	L'intégration du genre dans les institutions et la société civile	34
	Vers une institutionnalisation du genre dans les institutions	
	L'intégration du genre au niveau de la société civile	
 B- ANALYSE GENRE DE LA SITUATION EN TUNISIE APRES LE 14 JANVIER 2011		
I.	L'environnement politique	39
	Le genre dans les structures politiques de la phase de transition	
	Les partis et le processus électoral	
	La société civile et les associations	
II.	Les changements juridiques :.....	43
	La loi sur la parité	
	La levée des réserves sur la CEDAW	
III.	La situation dans le monde du travail	44
	Le chômage	
	Les inégalités régionales	
VI.	La situation culturelle	46
	Le parti pris des médias	
	Les nouvelles formes de violences de genre	

Conclusions.....	49
Recommandations.....	51
Bibliographie	56

Liste des acronymes

AFTURD : Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement

ANETI: Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

ASAD : Association de Soutien a l'AutoDeveloppement

ATFD : Association Tunisienne des Femmes Démocrates

ATFP : Agence Tunisienne de Formation Professionnelle

BTS: Banque Tunisienne de Solidarité

CAWTAR: Center of Arab Woman for Training and Research

CEDAW: Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CME : Collectif Maghreb Egalité

CNLT: Conseil National pour les Libertés et Tunisie

CREDIF: Centre de Recherche, de documentation et d'information sur les femmes

CNFCE : Chambre Nationale des Femmes Chefs d'entreprises

CSP : Code du Statut Personnel

ENDA: Environmental Development Action (for the Third World)

ENVEFT: Enquête Nationale sur la Violence à l'égard des femmes en Tunisie

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

FONAPRAM : Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers

HIROR : Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution

INRIC : Instance Nationale pour la réforme de l'Information et de la communication

INS : Institut National de la Statistique

ISIE : Instance Supérieure Indépendante pour les Elections.

ISTIS : Institut de sondage et traitement Statistique en Tunisie

IVG : Interruptions Volontaires de Grossesse

JORT : Journal Officiel de la République Tunisienne

LTDH: Ligue Tunisienne des Droits de l'homme

MAFFEPA : Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées

MEIPJ : Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes

MENA: Middle East and North Africa

NU: Nations Unies

OIT: Organisation Internationale du Travail

OLPEC: Observatoire pour la liberté de presse, d'édition et de création

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONFP: Office National de la Famille et de la Population

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONJ : Observatoire national de la jeunesse

PDP : Parti Démocrate Progressiste

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

REMDH : Réseau Méditerranéen des Droits de l'Homme

RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique

SMIG : Salaire Minimum Inter professionnel Garanti

SNJT : Syndicat National des Journalistes Tunisiens

TEA : Taux d'Activités Entrepreneurial

UGTT : Union Générale Tunisienne du Travail

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNFT : Union Nationale de la Femme de Tunisie

UTSS : Union Tunisienne de Solidarité Sociales

Liste des tableaux

N° du tableau	Titre	Page
Tableau n°1	Evolution de la population active et population active additionnelle selon le genre (1999-2010 en milliers)	17

Liste des figures

N° de la figure	Titre	Page
Figure n°1	Répartition des stagiaires de la formation professionnelle selon le sexe	16
Figure n°2	Evolution des taux d'activité masculins et féminins.	18
Figure n°3	Présence des femmes dans certaines professions et branches d'activités	18
Figure n°4	Evolution du Taux de Chômage des diplômés selon le sexe	22
Figure n°5	Répartition des hommes et des femmes dans les instances de décisions en 2010 (%)	27
Figure n°6	Présence de la femme dans les structures politiques de transition	40
Figure n°7	Taux d'activité et taux de chômage selon le sexe en 2011	45
Figure n°8	Taux de chômage national et par région (2011)	46

Introduction et objectifs l'étude

L'intégration des préoccupations de genre a pour but de mettre en évidence les relations complexes de pouvoir entre femmes et hommes, les disparités de droits, d'obligations et de ressources ce qui permettrait à l'action publique ou aux acteurs de la société civile de répondre aux besoins et attentes des femmes et des hommes et d'en tenir compte afin de prendre les mesures adéquates, réviser les textes de loi ou les politiques publiques.

Dans le cadre de la coopération internationale, les analyses genre portent sur plusieurs aspects situés sur 4 niveaux différents. On distingue d'abord les aspects spécifiques au pays ou à la région, ceux spécifiques au secteur d'activité, ceux qui portent sur l'organisation et enfin ceux qui concernent la population cible. Dans cette étude l'accent sera mis sur le premier niveau de l'analyse genre, celui qui concerne les aspects spécifiques à la Tunisie.

Comme le mentionnent les termes de référence de cette étude, il s'agit de faire une analyse en matière de genre en Tunisie qui prenne en compte les effets des mutations en cours depuis le 14 janvier 2011. Ce type d'analyse permettrait à la GIZ de disposer d'une source fiable d'informations pour ses programmes.

Les objectifs spécifiques¹:

- Procéder à une analyse de « la question genre » en Tunisie tant du point de vue qualitatif (relations, droits, obligations, ...) que du point de vue quantitatif à partir de données sur la présence des femmes et des hommes dans les différents domaines (éducation, économie, médias, vie politique, société civile, ...).
- Mettre en valeur l'évolution de la question de l'égalité de genre depuis la dernière étude réalisée par la GIZ sur la question en 2008² et à la lumière des changements induits par la révolution du 14 janvier 2011.

Nous rappelons que le genre fait référence aux rôles, aux rapports sociaux de sexe, ainsi qu'aux différences entre les hommes et les femmes qui sont socialement construites à partir de leurs différences anatomiques et physiologiques. Il est étroitement lié aux conditions socioculturelles, économiques et politiques qui déterminent les valeurs et les modèles de comportements des hommes et des femmes, ainsi que le traitement inégal qui leur est réservé dans une société donnée.

L'intégration du genre, comme but et comme processus, répond à deux objectifs: l'efficacité et l'égalité. L'efficacité (qui est généralement mise en avant) renvoie à la capacité des politiques à identifier et reconnaître les réalités de genre pour maximiser la réussite des programmes de développement et réaliser de meilleurs résultats économiques et mesurables. L'objectif d'égalité fait référence à une réduction des écarts entre les femmes et les hommes

¹ L'objectif spécifique de la mission : « Apporter un éclairage pertinent et développer des recommandations au projet « Fonds Régional Ouvert : Formation et Promotion de l'emploi des jeunes dans la Région MENA » (2011-2014), fait l'objet d'une analyse séparée et d'un rapport à part intitulé «La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes en Tunisie ».

² Analyse de la situation de genre en Tunisie, rapport élaboré par Henda Gafsi , GTZ, 2008.

pour plus de justice sociale et d'équité. En Tunisie, c'est l'un ou l'autre objectif qui est mis en avant dans les mesures juridiques et les diverses réformes engagées pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

La place actuelle des femmes et les rapports entre hommes et femmes en Tunisie sont le résultat de l'histoire complexe du pays, des luttes et compromis entre les différentes forces sociales, des interactions entre les pesanteurs historiques du système social qui reste présent dans la mémoire des générations les plus âgées même s'il a connu des mutations importantes.

Les réformes de modernisation des institutions, l'ouverture du pays aux autres cultures et aux technologies de l'information et de la communication, l'impact du tourisme, de l'émigration et des médias ont provoqué de changements rapides qui se manifestent dans les statuts, les rôles de genre, les relations entre les sexes et entre les générations ainsi que dans le rapport des hommes et des femmes à l'espace public.

En matière de droits des femmes et d'égalité, la Tunisie a réalisé des acquis indéniables qui la mettent au rang de pays pionnier dans le monde arabe. Les rapports internationaux rappellent par les indices et les classements qu'ils proposent, les progrès réalisés et ceux qui restent à faire. On peut citer deux exemples. Le classement de la Tunisie adopté par L'indice d'inégalité de genre du *Rapport sur le développement humain 2010* du PNUD qui évalue 138 pays. La Tunisie y est classée soit 56^{ème} avant l'Algérie (70^{ème}), le Maroc (104^{ème}), l'Égypte (108^{ème}) et le Yémen (138^{ème}). L'indice du *Global Gender Gap Report* du World Economic Forum de 2010, évalue 134 pays sur la manière dont ils répartissent leurs ressources et leurs opportunités entre hommes et femmes, quelque soit le niveau de ces ressources³. Dans le monde Arabe, les Emirats arabes unis sont les mieux classés (103^{ème}), devançant la plupart des pays de la région. Ils sont suivis par le Koweït (105^{ème}), la Tunisie (107^{ème}), le Bahreïn (110^{ème}) et le Yémen (134^{ème}).

Les efforts en matière d'égalité de genre réalisés par le pays n'excluent pas l'existence des retards, de disparités et de discriminations. L'engagement des pouvoirs publics pour l'égalité de genre reste assez formel, de circonstance et sans obligation de résultats. La question de l'intégration du genre est bien présente dans les discours et dans les textes mais pas toujours dans la mise en œuvre des politiques publiques ni dans les ressources adéquates, ce qui explique en partie la situation encore inégalitaire des femmes sur le plan économique, politique, social et culturel.

La crise économique et sociale et la répartition inéquitable des fruits de la croissance est à l'origine du mouvement social du 14 janvier 2011 qui a révélé l'ampleur et le cumul des inégalités sociales, géographiques et entre les sexes. Elle a donné lieu à des attentes et des revendications multiples.

³ Le rapport mesure l'importance des inégalités entre les sexes dans quatre domaines:

- la participation et les opportunités économiques: résultats sur les salaires, les niveaux de participation et l'accès à des emplois hautement qualifiés;
- le niveau d'éducation: résultats relatifs à l'accès à l'enseignement de base et supérieur;
- l'influence politique: résultats sur la représentation au sein des structures décisionnaires;
- la santé et la survie: résultats relatifs à l'espérance de vie et au ratio hommes-femmes.

Conformément aux termes de référence de l'étude nous aurons dans ce rapport à traiter de la situation de genre avant la révolution du 14 Janvier sur les plans juridique, économique, politique, sociodémographique et culturel. Dans un deuxième temps l'analyse portera sur la période de transition, celle qui se situe entre le 14 janvier et le 23 octobre 2011 qui a changé la donne, en créant des opportunités mais aussi en révélant des risques.

A- UNE ANALYSE GENRE DE LA SITUATION EN TUNISIE AVANT LE 14 JANVIER 2011

I. La situation juridique

Un bref aperçu sur l'histoire du pays révèle que le statut juridique des femmes et les relations entre les genres furent longtemps régis par le droit musulman et par un système social patrilinéaire dans lequel les individus, femmes et hommes, étaient au service de la cohésion et de la pérennité du groupe. Ce système reposait sur des rapports d'autorité et de fortes inégalités entre les sexes et entre les générations, sur une division du travail et une hiérarchisation des rôles qui écartait les femmes de la sphère publique, celle du savoir, du pouvoir et de l'argent.

Dès l'indépendance, ce système sera battu en brèche par des réformes juridiques audacieuses par rapport à la tradition et relativement émancipées du droit musulman⁴. Socialisés au mouvement d'idées des penseurs réformistes, qui défendaient le droit des femmes à l'instruction, au travail et à un statut juridique⁵ et témoins à la fois du rôle joué par les femmes et de la précarité de leur statut, les dirigeants de l'Etat tunisien engagent des réformes successives et en premier un Code de Statut Personnel (1956), dont la promulgation précède celle de la Constitution du pays (1959).

Le Code du statut personnel et les réformes consécutives

Le CSP tente de concilier le modèle conservateur de la famille patriarcale avec les ambitions des jeunes générations pour une famille conjugale moderne. Il est considéré par le juriste tunisien Yadh Ben Achour comme « un texte révolutionnaire plus important encore que la constitution ...il est juridiquement et conceptuellement la véritable constitution du pays ».

Parmi les acquis majeurs du CSP et des réformes juridiques qui l'ont accompagné, et qui constituent des avancées considérables par rapport à ce qui existe dans d'autres pays, nous pouvons citer :

- L'abolition de la polygamie,
- Le consentement obligatoire des deux époux pour contracter mariage, ce qui met fin à la tutelle matrimoniale et à la contrainte qu'elle peut justifier et fait du mariage un contrat

⁴ Le Code de Statut Personnel ne fait aucune référence à la *chariâ* ou au *fiqh* ou à une école juridique ou à l'opinion d'un jurisconsulte comme sources d'interprétation de ses dispositions.

⁵ En plus de la situation des femmes le mouvement réformiste au cours des années 30 portait sur deux autres plans : la démocratisation politique et le progrès scientifique et technique.

entre deux individus avec des clauses spécifiques (communauté des biens, respect du droit au travail de l'épouse, etc.),

- L'introduction du divorce judiciaire et abolition de la répudiation prérogative de l'époux qui peut à tout moment rompre unilatéralement le lien matrimonial.
- L'âge minimum au mariage fixé à 18ans pour les deux sexes,
- L'interdiction du mariage coutumier, le recours à deux notaires ou à un officier de l'Etat Civil est obligatoire pour la validation du contrat de mariage
- La suppression du devoir d'obéissance de l'épouse (1993) remplacé par le principe de coopération et d'entraide entre les époux dans la conduite des affaires de la famille et l'éducation des enfants,
- Le bénéfice de la totalité du patrimoine successoral de leurs parents pour la fille ou les filles uniques, même en présence d'un oncle paternel
- L'exercice de la tutelle légale des enfants par la mère en cas de décès ou d'incapacité du père,
- La reconnaissance pour l'enfant adopté des mêmes droits que l'enfant légitime, il porte le nom de ses adoptants et leur succède⁶
- Le renforcement du droit au logement pour les mères ayant la garde des enfants mineurs (2008)
- La mère peut au même titre que le père transmettre sa nationalité à ses enfants (2010)
- L'adhésion de la Tunisie aux normes internationales inaugurée par la ratification sans réserve des Pactes internationaux des droits civils, politiques, économiques et sociaux (1968) et poursuivie par la ratification en 1985 de la convention des N.U. contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) mais avec des réserves et une déclaration générale et interprétative.

Le CSP et les mesures juridiques ont été à l'origine d'une mutation dans la sphère privée, d'une transformation des rôles de genre, d'une consolidation de la famille conjugale moderne et d'une reconnaissance de la dignité des femmes. Mais la politique volontariste de l'Etat de réformer le droit, les institutions et la société ne s'est pas poursuivie jusqu'au bout. Les ambiguïtés et dispositions juridiques discriminatoires persistent et maintiennent l'inégalité de genre à plusieurs niveaux, parmi lesquels:

- Le devoir d'obéissance de l'épouse est supprimé mais l'homme reste le chef de famille. C'est à l'époux que revient toujours le choix du domicile conjugal, la femme étant tenue de le suivre. Si elle refuse ou quitte le domicile, elle perd son droit à la pension alimentaire et l'époux aurait la possibilité d'obtenir le divorce.
- Il n'y a pas de tutelle parentale et la tutelle des enfants est un attribut exclusif du père (sauf incapacité) et de ses proches de la lignée paternelle.
- La mère divorcée perd son droit de garde si elle se remarie.
- L'interdiction du mariage de la Tunisienne avec un non musulman
- L'inégalité successorale : à niveau égal de parenté, les filles reçoivent la moitié de la part correspondant aux garçons. Quant à l'épouse, elle n'hérite de son époux que le huitième

⁶ Loi sur l'adoption du 27 avril 1958 relative à la tutelle publique, la tutelle officieuse et à l'adoption

si elle a des enfants, le quart si elle n'en a pas et n'a aucun droit à l'héritage de son époux si elle est non musulmane

- le droit tunisien ne punit pas explicitement le viol conjugal qui est sanctionné par la législation générale sur le viol
- le Code Pénal accorde l'impunité au violeur d'une mineure qui l'épouserait avec le consentement des parents (Article 227).
- Les dispositions juridiques ne garantissent pas la conformité avec les instruments internationaux et en particulier la Convention contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW)⁷. Par le jeu des réserves la Tunisie ne reconnaît aux femmes que des « segments de droits » et établit une hiérarchie entre les droits eux-mêmes. Ceux qui relèvent de la vie publique ne font l'objet d'aucune réserve alors que ceux qui relèvent de la vie privée et familiale font l'objet de réserves au nom du particularisme religieux et de la spécificité culturelle⁸.

La législation du travail et le genre

Dans le monde du travail, en plus des mesures générales qui bénéficient à tous les travailleurs, la législation du travail comprend des mesures spécifiques qui visent directement les femmes soit pour les protéger en raison de la nature du travail, du moment de sa réalisation ou de la grossesse et de la maternité, soit pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

En 1993 (loi n° 93-66 du 5 juillet 1993), le législateur tunisien a amendé le code du travail datant de 1966, en y ajoutant l'article 5 bis qui interdit expressément toute discrimination basée sur le sexe et en expurgant (Article 135) des dispositions inégalitaires qu'il contenait concernant le salaire de la femme dans le domaine agricole.

Dans le secteur public il n'y a pas de loi qui discrimine les femmes mais l'article 11 de la loi n°83-112 du 12/12/1983 relative au statut général du personnel de l'Etat, par la réserve concernant « des dispositions spéciales commandées par la nature des fonctions » laisse la porte ouverte aux interprétations. Cette réserve a été utilisée parfois pour exclure les femmes de certains concours et fonctions, comme celle de facteur par exemple et parfois utilisée pour les inclure dans des corps de métiers dits masculins comme les agents de l'ordre, les conducteurs de bus ou les adouls (notaires traditionnels).

En 2004, sous la pression du mouvement des femmes, est promulguée une loi sur le harcèlement sexuel dans le milieu de travail qui, tout en constituant un acquis important,

⁷ Selon le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) n°85 du 13 décembre 1991 : « Déclaration Générale : Le Gouvernement de la République tunisienne déclare ne prendre aucun acte législatif ou réglementaire en application des dispositions de cette convention qui irait à l'encontre de l'article premier de la Constitution » (qui dit que la religion de la Tunisie est l'Islam). Les réserves portent sur les articles 9 (2) (transmission de la nationalité), 15 (4) (choix du lieu de résidence) et 16 (g) (h) (octroi du nom de famille aux enfants et acquisition de la propriété par voie de succession) ne s'appliquent que dans la mesure où ils sont conformes aux Codes du statut personnel et de la nationalité. Les dispositions de l'article 16 (c) (d) (f) (mariage, divorce, autorité parentale) ne seront pas respectées.

⁸ Nous nous référons pour cette partie sur la CEDAW au Rapport de l'ATFD sur « La levée des réserves à la Convention CEDAW », réalisé par Monia Ben Jémia, avec l'appui de Hafidha Chékir. Edition ATFD/FNUAP, 2011.

relève plus de la sauvegarde de la moralité publique que de la protection des droits de l'individu et de l'intégrité des femmes.

A compter du 1er janvier 2007, de nouvelles dispositions entrent en vigueur. Elles donnent à la mère la possibilité d'un travail à mi-temps avec le bénéfice des deux tiers de son traitement, le maintien de l'intégralité de ses droits à l'avancement, à la promotion, à la retraite et à la prévoyance sociale. Mais, malgré son aspect de discrimination positive, cette loi a conforté l'idée que le travail de la femme est subsidiaire par rapport à celui de l'homme et que son salaire est un salaire d'appoint, sans compter l'influence négative sur les chances de promotion. Une évaluation effectuée par le MAFFEPA a montré que cette mesure n'a eu que peu de succès auprès des concernées.

En conclusion, on pourrait dire que sur le plan juridique, le droit a été un puissant levier de changement social dont l'effet reste à évaluer et à mesure scientifiquement mais les demi-mesures et les discriminations à l'égard des droits des femmes persistent. Dans les moments de crise sociale et économique, de montée des revendications identitaires et des contestations islamiques, elles ont servi de prétextes pour mettre la question des droits des femmes et de l'égalité au centre des enjeux.

II. La situation démographique et sociale

La transition sanitaire et démographique

La Tunisie apparaît comme un pays largement avancé dans la transition sanitaire et démographique, avec un taux de mortalité infantile de 20 pour mille, un indice de fécondité d'à peine 2 enfants par femme et une prévalence contraceptive de 66 % sur tout le territoire. Le libre accès à la contraception depuis 1961 et à l'avortement libre et gratuit depuis 1973 (dans la limite des trois premiers mois de la grossesse), a donné aux Tunisiennes la possibilité de maîtriser leur fécondité, de séparer sexualité et maternité, de passer du statut de simple reproductrice au service du groupe, au statut de personne, choisissant d'être mère ou pas, décidant du nombre d'enfants et du moment d'en avoir.

La contraception devient progressivement une décision du couple et les moyens contraceptifs et les multiples services de santé sexuelle et reproductive (soin pré et post natal, IVG, dépistages, etc.), sont connus de la majorité des femmes. Dans le domaine de la nuptialité tout comme dans celui de la fécondité, les comportements des tunisiens ont connu un changement radical, puisqu'en moins de deux générations on passe d'un mariage précoce et pubère à un mariage tardif (près de 30 ans pour les femmes et 34 ans pour les hommes et aussi bien en milieu urbain que rural), avec un conjoint le plus souvent choisi dans la même classe d'âge. Corrélativement au recul de l'âge au mariage, il y a de plus en plus d'hommes et de femmes célibataires (en 2011 le taux de célibat est de 45% parmi les hommes et 35,7% parmi les femmes), avec un accroissement plus rapide parmi les femmes.

Le paysage démographique du pays se caractérise aussi par une baisse de la mortalité maternelle et par augmentation de l'espérance de vie, 75 ans en 2011 (77,2 pour les femmes et

73 ans pour les hommes) et un début de vieillissement général de la population (10% ont plus de 60 ans).

L'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive

Reste que, en matière de santé comme ailleurs, des inégalités persistent. Elles sont en rapport avec l'accès à l'information et aux soins qui varie selon les régions et les milieux sociaux et avec l'influence des facteurs socioculturels sur les comportements. Ainsi par exemple, près de 7 femmes sur 10 font appel aux méthodes modernes de contraception mais seulement une femme sur deux à Kasserine. De même, dans le Centre Ouest du pays (Kasserine et Sidi Bouzid surtout), 33% des femmes continuent d'accoucher chez elles. Dans le milieu urbain, 70% des femmes font au moins 4 consultations pré natales contre seulement 40% des femmes du milieu rural et les deux tiers des femmes de Tataouine ne consultent qu'une seule fois avant la naissance de l'enfant⁹.

Les changements démographiques ont donné naissance à de nouveaux statuts alors que les représentations sociales sont restées figées. C'est le cas des femmes célibataires dont le nombre a augmenté mais dont le statut n'est pas socialement reconnu parce que le mariage reste la norme et le projet de vie majeur pour la plupart des tunisiens. Contrairement aux hommes, les femmes qui restent célibataires, par contrainte économique ou par choix, affrontent la pression sociale et le contrôle sur leur vie personnelle, sur leur apparence (obligation de port du voile) voire sur leur vie sexuelle (règle de la virginité)¹⁰. La limitation de leur mobilité et de leur autonomie résidentielle par rapport à la famille, constituent un handicap lorsqu'il s'agit notamment de la recherche d'un emploi, d'une opportunité de formation hors de leur région de résidence ou de la nomination à un poste éloigné.

Encore plus dramatique est le statut de la mère célibataire et le vide juridique qui le caractérise. L'on a commencé à s'y intéresser avec la multiplication des naissances hors mariage (environ un millier en moyenne par an) et les avortements de femmes célibataires qui représentent 15% de l'ensemble des avortements (ONFP 2007). Il s'agit souvent de jeunes femmes sans instruction, sans accès à l'information ou aux services de planification familiale, qui font l'objet d'un fort rejet de la part de leurs familles, victimes d'un déni de droits pouvant aller jusqu'à l'exercice de violences, l'abandon forcé du foyer voire de l'enfant.

⁹ Les données de cette partie sont fournies par la publication « La famille en chiffres » du MAFFEPA. Tunisie. 2010.

¹⁰ Au regard de la loi tunisienne, la non virginité de l'épouse ne constitue pas une cause d'annulation du mariage, mais elle reste une norme largement reconnue.

III- La situation économique

L'éducation et la formation¹¹

La majorité des rapports sur l'évolution sociale en Tunisie relèvent les progrès considérables enregistrés par l'éducation des filles. En effet, depuis la fin des années 1990 les filles l'emportent à tous les niveaux du système éducatif. Elles sont majoritaires dans le second cycle de l'enseignement et à l'université. En 2010-2011, les femmes représentent 61,5% des étudiants. La même année, le nombre des diplômés du supérieur s'élève à 53718 filles et 32317 garçons, soit 166 filles pour 100 garçons. Entrées plus tard que les garçons dans le monde de l'éducation, les filles ont progressé plus vite. Elles abandonnent moins les études, réussissent mieux et sont plus nombreuses parmi les lauréats. Cette poussée des filles a fait que parmi les femmes actives occupées, 17,5% ont le niveau supérieur contre une moyenne nationale de 13,1%.

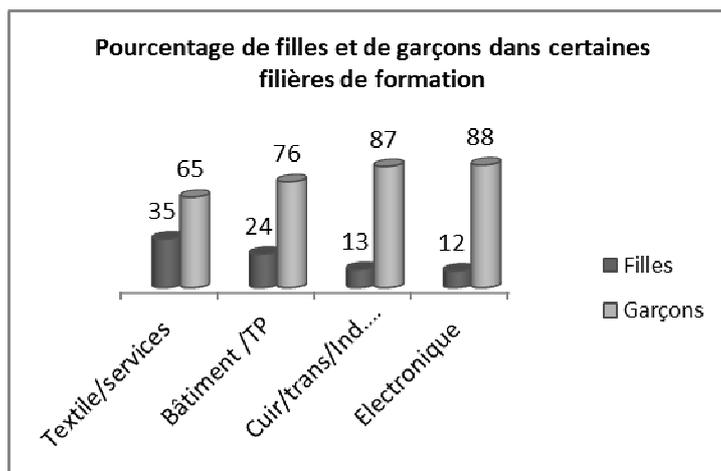
Toutefois, cinquante années de développement et plusieurs réformes scolaires, n'ont pas suffi pour éliminer l'analphabétisme féminin et les disparités de scolarisation. Parmi la population totale près de 8 Tunisiens sur 10 sont alphabétisés (81,4% selon l'INS 2011), mais avec toujours une différence en faveur des hommes. Même s'il a régressé, l'analphabétisme touche encore en 2010, deux fois plus de femmes que d'hommes parmi les plus de 10 ans (respectivement 28,8% et 14,4%) et près de 3 tunisiennes sur 10.

Il caractérise surtout le milieu rural où réside la moitié des analphabètes, et où les filles continuent d'être retirées entre 12 et 13 ans de l'école, moins pour des raisons d'éloignement que pour travailler sur l'exploitation familiale comme main d'œuvre gratuite. Les moins favorisées restent les femmes des régions intérieures. Ainsi, dans le gouvernorat de Kairouan, 48,4% des femmes sont analphabètes, le taux pour les hommes est de 27,3%. De même à Kasserine où 46,7% des femmes et 22,8% des hommes sont analphabètes. L'analphabétisme est lié à la persistance de l'abandon scolaire qui explique un taux d'analphabétisme relativement élevé chez les adolescents et les jeunes notamment dans les gouvernorats de Jendouba, Zaghouan, Sidi Bouzid, Kasserine ou Kairouan où le taux d'analphabétisme chez les adolescentes et les jeunes dépasse les 11% et constitue sans aucun doute un obstacle à la formation professionnelle et à l'insertion sur le marché du travail.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, qui vient compléter l'éducation et offrir des atouts pour l'insertion professionnelle, les efforts réalisés par L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP) au cours des dernières décennies ont permis de multiplier par trois le nombre des stagiaires dans le secteur public et dans le secteur privé. Le dispositif de formation tente d'assurer la couverture quasi totale des secteurs économiques et est également ouvert aux garçons et aux filles.

Les filles représentent globalement selon le Ministère de la Formation Professionnelle le tiers des stagiaires. Elles sont présentes dans les différentes spécialités de formation dans des proportions inégales selon la spécialité.

¹¹ Voir pour plus de détails sur cette partie, le rapport de la même consultation sur « Genre et emploi des jeunes en Tunisie ».



Source : ATPF 2010

Figure1 : Répartition des stagiaires de la formation professionnelle selon le sexe.

Les filles représentent au mieux le tiers des effectifs dans la filière textile (35%) alors que sur le marché de l'emploi la branche est aux $\frac{3}{4}$ féminisée. Elles sont particulièrement sous représentées dans les formations technique comme l'électronique (12% des effectifs).

Par ailleurs, l'ATFP offre une formation spécifique non certifiée au profit d'un millier de jeunes filles par an dans 14 centres pour jeunes filles rurales. Depuis 2004, la GIZ a engagé en Tunisie un programme d'appui à la Formation Professionnelle et au développement des divers secteurs économiques. Un des axes de cette coopération est l'implantation de télécentres pilotes dans certains centres de jeunes filles rurales. C'est le cas par exemple du télécentre de Jiwari Batrou qui relève de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP). Il forme chaque année 90 jeunes rurales et utilise les nouvelles technologies, comme facteur primordial de développement socioculturel et économique de la zone et offre une formation polyvalente ainsi que des prestations de service à la communauté.

Les efforts importants réalisés par le pays dans le domaine de l'éducation et de la formation des jeunes ont réduit les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'opportunités d'accès aux droits économiques mais sur le plan qualitatif on ne peut pas encore parler d'une mixité totale. L'influence du genre continue de se manifester dans l'inégale répartition des filles et des garçons dans les filières tant à l'université que dans le système de formation professionnelle. En effet, les choix (spontanés ou imposés) en matière d'orientation scolaire et professionnelle restent encore soumis aux effets de la division sexuée du travail et marqués par les stéréotypes de genre, ce qui risque de perpétuer la répartition traditionnelle et différenciée des rôles masculins et féminins et la ségrégation professionnelle sur le marché du travail.¹²

¹² Nous voudrions ici rappeler que lors d'études précédentes auprès de jeunes et d'adolescents nous avons relevé que la formation professionnelle continue de faire l'objet de nombreux stéréotypes. Elle est souvent considérée, à tort ou à raison, comme l'école de la 2^{ème} chance vers laquelle s'orientent ceux et celles qui n'ont pas pu accéder aux études universitaires. Ces dernières, parce qu'elles mènent vers des emplois dans les services sont perçues (par les jeunes et leurs parents) comme plus valorisantes que les métiers manuels voire techniques. Des représentations socioprofessionnelles négatives à l'égard de certains métiers ou secteurs peuvent constituer des

Dans la mesure où hommes et femmes se projettent dans leurs choix professionnels et que les choix professionnels sont influencés par le genre et par le besoin d'affirmer son identité d'homme ou de femme, beaucoup de filles hésitent à transgresser pour aller vers des spécialités dites « masculines », qui laisseraient selon elles peu de place à la vie domestique et à la féminité. Bien heureusement, souvent au cours de la formation et surtout avec la pratique professionnelle et l'exercice du métier, ces représentations changent.

De ce qui précède nous déduisons que s'il y a égalité de réussite entre les filles et les garçons, il y a encore inégalité d'orientation. Elle est le fruit du contexte social, des normes culturelles de la féminité /masculinité et du conformisme des jeunes, de leur parents ainsi que des acteurs chargés de l'orientation scolaire et professionnelle à l'adolescence.

L'emploi et l'activité professionnelle

La législation relativement égalitaire, les progrès en matière d'instruction, le besoin d'autonomie ou les nécessités économiques ont poussé les femmes à être plus actives mais ont-ils augmenté leurs chances d'insertion professionnelle et changé la division sexuée du marché du travail ?

Les changements sont lents si l'on en juge par un premier indicateur : la demande additionnelle d'emploi.

Population active		Population active additionnelle		Population active additionnelle âgée de 25-44ans	
1999		2010	2010-1999		2010-1999
Hommes	2370	2758,2	388,2	216,8	
Femmes	773,9	1011	237,2	210,4	
Total	3143,9	3769,2	625,4	427,2	
% de femmes	24,6%	26,8%	37,9%	49,3%	

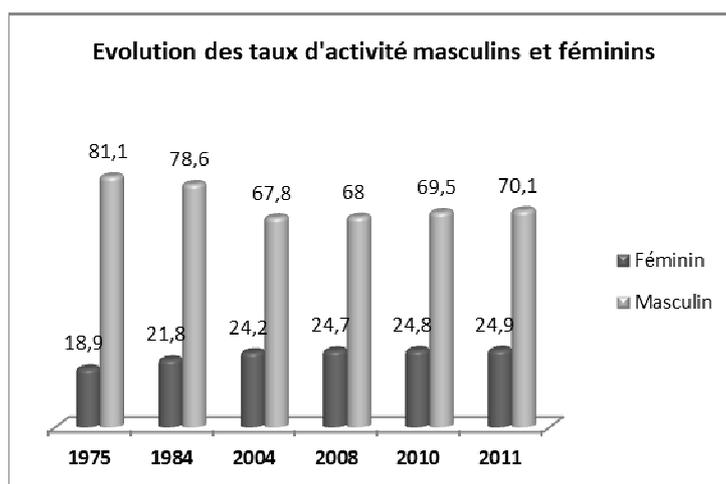
Source : INS, Enquêtes Population-Emploi 1999 et 2010.

Tableau 1 : Evolution de la population active et population active additionnelle selon le genre (1999-2010 en milliers)

L'évolution au cours de la dernière décennie de la demande additionnelle d'emploi montre que les femmes ont représenté 37,9 % de la demande additionnelle totale mais parmi la tranche 25-44 ans il y a presque la parité, puisque les femmes représentent 49,3%.

Toutefois, au cours de la même période, le taux d'activité féminin a pratiquement stagné au comme on le voit dans le graphique suivant :

obstacles à l'égard de la formation professionnelle qui n'est pas considérée comme un lieu où l'on vient rechercher l'acquisition d'une expérience professionnelle ou une voie d'accès à la professionnalisation. C'est ce qui ressort de plusieurs rapports des conseillers en orientation scolaire et professionnelle présentés pour l'obtention du Mastère du même titre et consultables à l'Institut Supérieur d'Education et de Formation continue.



Source : Recensements et Enquêtes population-emploi de l'INS

Figure 2 : Evolution des taux d'activité masculins et féminins.

La comparaison des taux masculin et féminin montre que les inégalités de genre qui existent sur le marché du travail sont durables et structurelles et la crise économique, qui a touché certes les deux sexes, a renforcé les différences de genre.

La création d'emplois, au cours de la décennie (1999-2010) a été de 465 765, dont 71,5% dans les services. La part des femmes a été de 27,5% dans l'ensemble des créations. Les femmes sont entrées dans tous les secteurs mais surtout dans les services (et en premier la fonction publique) où elles ont occupé la moitié des emplois offerts en raison de la supériorité de leur niveau d'instruction.

Ceci explique la tendance à la féminisation de certaines professions.

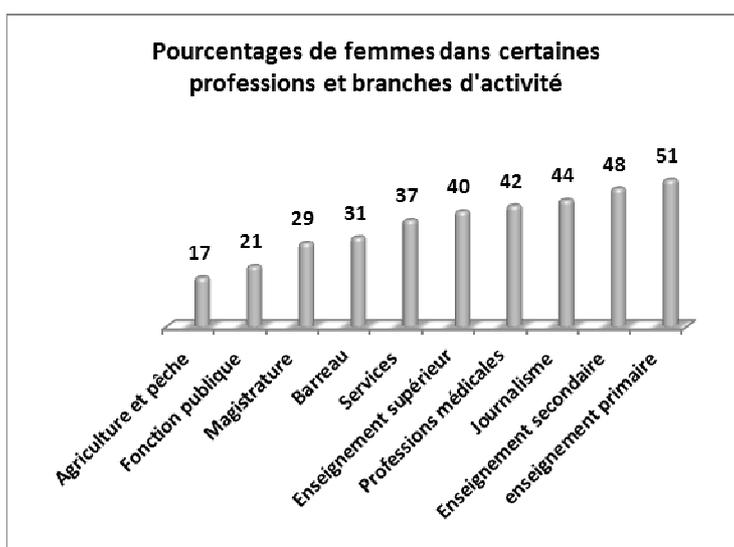


Figure 3 : Présence des femmes dans certaines professions et branches d'activités.

Les données dont nous disposons montrent que la féminisation s'effectue surtout dans les services sociaux et culturels, l'administration, la santé, l'éducation. Une évolution qui illustre à la fois les anticipations et les représentations d'avenir des jeunes femmes ainsi que les

attentes sexuées de la société qui attribue aux hommes les activités techniques et de commandement et aux femmes les activités de soin et de service. Les femmes ont tendance à aller (ou à être orientées) vers les professions qui offrent stabilité et possibilité de concilier travail-vie familiale.

On peut s'interroger aussi sur le sens de la féminisation de certaines professions surtout. Dans quelle mesure ce processus s'accompagne d'une valorisation ? Dans l'enseignement par exemple, le statut de l'enseignant subit un déclassé social et si la profession s'est fortement féminisée, elle n'est plus considérée aussi attrayante qu'avant, par les jeunes gens en particulier. Dans les professions techniques par contre, et faute d'une politique active pour développer les vocations techniques chez les filles, l'entrée des femmes est lente si l'on en juge par la proportion des diplômées des écoles d'ingénieurs qui n'a jamais dépassé les 30% des effectifs.

Dans le leadership administratif et les emplois fonctionnels la proportion de femmes est plus modeste (18%) même si elle s'accroît aussi en fonction de leurs diplômes. Parmi les directeurs 15,2 % sont de sexe féminin et parmi les directeurs généraux 6,3%.

Comme on le constate, les femmes sont sous représentées dans les positions administratives les plus élevées. Ce « plafond de verre » est dû à plusieurs facteurs. En premier, leur entrée récente comparativement aux hommes, dans le monde du travail et dans la fonction publique. En second, l'évolution dans la carrière des femmes est également freinée par les contraintes de conciliation travail et famille dans un environnement où la prise en charge de la petite enfance concerne à peine un enfant sur dix. En troisième, le faible accès des femmes au leadership dans les organisations et les institutions publiques est le résultat de la culture du monde du travail qui n'a pas intégré l'équité de genre ni dans les pratiques, ni dans les procédures (égalité d'accès à la formation, évaluation des performances, aménagement des horaires selon les contraintes familiales, etc.).

Les micro-entreprises et l'entrepreneuriat

En 2009, le taux global d'activité entrepreneuriale (TEA) en Tunisie était de 14,7% pour les hommes au milieu urbain et de 5,5% pour les femmes. Au milieu rural le TEA des hommes étaient de 11,9% et celui des femmes était de 4%.¹³

La dernière enquête de l'INS de 2007 qui porte sur 7144 micro-entreprises (qui vient confirmer d'autres plus anciennes)¹⁴, estime que ce secteur emploie 507271 personnes ce qui représentent le cinquième (20,1%) de l'emploi hors agriculture. Dans ce secteur, les femmes occupent en moyenne (et à la date indiquée), 20,1% des emplois. Quand elles sont jeunes et instruites elles sont plus présentes (27,1% parmi les actifs de niveau supérieur contre 16,5% parmi les actifs de niveau primaire). Ce qui laisse comprendre que le secteur est ouvert à cette catégorie, même si elles accèdent encore peu au leadership comme le montre leur poids parmi les gérants (16,7%).

¹³ Global Entrepreneurship Monitor: Tunisia Executive Report, 2009.

¹⁴ Voir en particulier l'étude sur « Dynamique de l'initiative privée et de la micro-entreprise en Tunisie. Approche genre ». Publication du CREDIF, Tunis, 2008.

Les femmes sont présentes dans les micro-entreprises de production de biens et services et dans le commerce, qui demandent généralement moins d'investissement que d'autres. Elles sont par contre moins impliquées dans les micro-entreprises de type industriel (17%), là où l'emploi indépendant l'emporte sur le salariat et dans les métiers traditionnellement masculins mobilisant une force physique (bâtiment, maçonnerie, mécanique, forge, etc.).

Selon la même étude de l'INS, 16,3% des micro-entreprises (soit 1168) sont dirigées par des femmes. Elles couvrent les services à la personne (29,5% des micro-entreprises de ce secteur), le textile (33,6%) et la communication (42,7%).

Les femmes qui travaillent dans le secteur de la micro-entreprise, sont concentrées sur les deux pôles extrêmes du point de vue de l'instruction et de la compétence: dans les niveaux élevés où elles sont plus diplômées que les hommes, et dans les plus bas et précaires, où se retrouvent les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études et qui sont incités par des programmes d'auto-emploi à s'installer à leur compte.

Les femmes entrepreneurs tirent le meilleur parti de la solidarité familiale quand elles sont célibataires et de la solidarité conjugale quand elles sont mariées. Ce soutien contribue à la réussite du projet professionnel mais ne garantit l'accès de la femme à une autonomie personnelle. A défaut de ressources propres les micro-entrepreneures font appel aux crédits bancaires et s'endettent.

Une étude réalisée par la chambre Nationale auprès des femmes chefs d'entreprises (CNFCE) et publiée en 2008¹⁵ révèle par ailleurs que celles-ci sont jeunes (les 2/3 ont moins de 44 ans), souvent d'un niveau d'études supérieur et dans les trois quarts des cas mariées. Celles qui ont démarré de leurs propres moyens sont la majorité et 55% possèdent la totalité du capital. Elles s'adressent au marché local mais plus du tiers (35,5%) sont impliquées dans le commerce international. L'étude montre aussi que la majorité n'a pas eu recours aux moyens de financement et aux programmes nationaux d'aide et d'assistance à la création d'entreprises. Elles mobilisent soit l'épargne personnelle soit le soutien financier de la famille.

Une étude précédente effectuée au CREDIF sur cette catégorie de femmes actives a montré le rôle primordial de la famille dans leur réussite sociale et professionnelle. L'ensemble de ces études insistent sur le fait que des femmes jeunes et dynamiques se lancent dans le monde des affaires, mais elles doivent développer des compétences pour affronter la compétition, renforcer la confiance en elles-mêmes, accéder aux différentes formes de crédits, recourir aux méthodes modernes gestion et de communication (82% des femmes interrogées lors de l'enquête de la CNFCE, n'ont pas de site web et près de 40% d'entre elles ont déclaré n'avoir jamais utilisé Internet).

Le secteur informel

A la marge des circuits économiques modernes et organisés de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises gravitent un ensemble d'activités non inscrites dans la comptabilité nationale, en

¹⁵ Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), ISG avec le soutien de CAWTAR et SFI : Les femmes chefs d'entreprises en Tunisie, 2008.

dehors de tout cadre juridique et échappant à la législation fiscale : le secteur informel appelé aussi « économie souterraine ». Il a connu un développement particulier en rapport avec la forte demande d'emploi non satisfaite et devient le « secteur refuge » pour les jeunes et les femmes. Selon l'INS, il représenterait 42% de l'emploi total. Il est toléré par l'Etat malgré son illégalité car il est considéré comme un moyen de « réguler l'économie ».

L'emploi informel caractérise les villes et concerne des populations peu intégrées dans le tissu urbain, souvent des migrants récents dont l'insertion économique s'effectue « par le bas ». Le secteur est très diversifié, il a ses pauvres (surtout dans la production domestique), voire très pauvres, majoritairement des femmes et des enfants (surtout comme vendeurs de rue) et il a ses riches (trafiquants de commerce frontalier et diverses activités lucratives plus ou moins légales). Pour beaucoup de femmes il représente un secteur de survie, un moyen d'échapper à la pauvreté et à la précarité¹⁶.

Le chômage et la pauvreté

Plus que l'activité masculine, l'activité féminine est fonction de la conjoncture économique. Le chômage touche plus particulièrement deux catégories: les ouvrières licenciées collectivement suite à la fermeture d'entreprises et les jeunes demandeuses d'emploi avec ou sans diplômes. La crise du secteur textile, qui employait les ¾ des femmes actives s'est soldée par la mise au chômage de milliers d'ouvrières qui n'ont pas pu se reconvertir car recrutées jeunes et à un niveau d'instruction très bas¹⁷.

Les femmes affrontent plus que les hommes la sélection à l'entrée du marché du travail et sont plus nombreuses à subir le chômage. L'offre d'emploi est insuffisante à répondre au nombre croissant de femmes qui disposent de diplômes et de qualifications. Cette situation touche particulièrement les jeunes qui sont à la fois plus instruites que les hommes et plus nombreuses à revendiquer le droit à une activité professionnelle.

Selon les données de l'INS, le chômage est donc surtout répandu parmi :

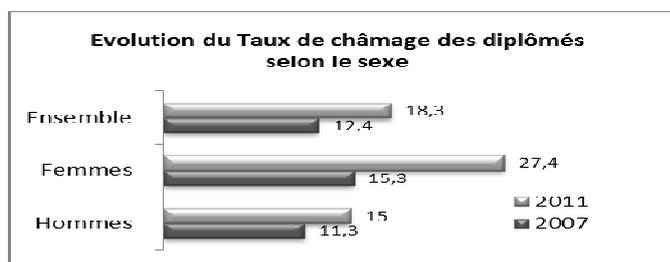
- *les jeunes* (68% de l'ensemble des chômeurs de 15ans et plus sont des jeunes demandeurs d'emploi),
- *les femmes* plus que les hommes (respectivement 15,2% et 12,1% en 2005 contre 18,9% et 10,9% en 2010)¹⁸ et leur proportion parmi les chômeurs n'a cessé de croître,
- *les diplômés* : au cours des 10 dernières années, parmi l'ensemble des chômeurs, la proportion de ceux qui ont un niveau universitaire a presque doublé. A la fin des années 2000, le risque de se trouver sans emploi à l'issue des études supérieures, est deux fois

¹⁶ Nous nous référons ici à deux enquêtes récentes réalisées avant le 14 janvier 2011 par l'AFTURD, l'une sur « *Les aides ménagères à temps complet. Violences et non droits* » publiée en 2009 et l'autre sur « *Les femmes et le travail informel* » présentée en décembre 2011 mais non encore publiée.

¹⁷ Nous avons eu à étudier ce problème et à faire des entretiens avec des ouvrières de la région de l'Ariana qui venaient solliciter l'aide des associations féminines et des syndicats. Les résultats ont été publiés dans « *Crise du chômage, crise d'identité. Le cas des ouvrières du textile en Tunisie*, in « *Genre et politiques néolibérales* », Edit AFRAD /FEMNET /DAWN. 2008.

¹⁸ Enquête Population Emploi, INS, 2010.

plus important pour les femmes que pour les hommes. C'est ce que nous montre l'histogramme suivant :



Source : Données de l'INS

Figure 4 : Evolution du Taux de Chômage des diplômés selon le sexe.

Les indicateurs de l'Agence Tunisienne de l'Emploi et du Travail indépendant (ANETI), confirment également, que les femmes sont moins favorisées que les hommes pour s'insérer dans la vie économique. C'est ce qui ressort de la comparaison des demandes d'emploi et des placements. En décembre 2009 on enregistre 105377 demandes d'emploi dont 56,4% femmes. A la même date les placements sont au nombre de 131403 dont 44,4% femmes.

Lorsque le chômage se prolonge comme c'est souvent le cas pour les jeunes et encore plus pour les femmes, le découragement s'installe et avec lui le risque que les compétences deviennent obsolètes, ce qui augmente encore les difficultés de recrutement.

Les effets du chômage et l'absence de perspectives d'avenir génèrent en particulier chez les jeunes une crise d'identité, des difficultés à construire des projets de vie, le risque de tomber dans la pauvreté, le besoin de quitter le pays parfois par les moyens les plus dangereux. Cette situation a été un déclencheur de la révolution du 14 janvier 2011.

Les écarts de salaires et de revenus

Les écarts en matière de salaire sont le fait de nombreux pays et ont pour origine les différences de niveau d'éducation et d'expérience professionnelle. Mais le différentiel de salaire peut être dû également à une discrimination à l'égard des femmes par les employeurs mais il arrive aussi les femmes acceptent des salaires moins élevés, parce qu'elles sont dans le besoin de travailler ou pour accéder à une autonomie économique.

En Tunisie et malgré le code du travail et la ratification des conventions de l'OIT, les études économiques dont nous disposons¹⁹ soulignent toutes le différentiel de salaire entre les hommes et les femmes. L'écart de rémunération en moyenne de 20%, existe quelque soit le niveau d'instruction mais se réduit aux niveaux élevés et lorsque les femmes avancent dans la carrière. La cause est souvent attribuée à la moindre expérience professionnelle des femmes

¹⁹ Nous nous référons aux seules disponibles soit :

- L'enquête emploi de l'INS de 1999,
- L'enquête de 2008 réalisée par le MEIPJ et l'Observatoire National de l'emploi et des qualifications auprès des diplômés de 2004
- L'enquête de l'INS auprès des micro-entreprises en 2007.

alors même qu'elles sont plus instruites que les hommes. Mais en fait seulement le 1/3 de l'écart revient aux différences de profils entre les hommes et les femmes alors que les 2/3 relèvent de la discrimination de genre²⁰.

Parmi les diplômés du supérieur le différentiel de salaire est peu significatif dans le secteur public par contre dans le secteur privé il est en moyenne de 23% au profit des hommes, voire de 33% parmi les ingénieurs²¹. Dans les micro-entreprises²² et quelque soit la branche d'activité, les femmes sont toujours moins rémunérées que les hommes, surtout parmi les diplômés. Le salaire moyen féminin représente 67,7% du salaire moyen masculin. La répartition selon le genre montre que seulement 42,2% des salariés hommes gagnent moins que le SMIG (salaire minimum garanti), contre 77,2% des salariés femmes.

L'accès au crédit et à la propriété

Les femmes bénéficient de la mise en place de fonds sociaux pour accroître leur pouvoir économique et s'engager dans l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. Parmi les programmes publics de micro-finance on peut citer ceux de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), le Fonds national de l'emploi 21-21 (FNE), le Fonds national de promotion de l'artisanat (FONAPRA), etc.

Nous relevons à titre d'exemple, que les aides financières accordées aux femmes par la Banque Tunisienne de Solidarité ne dépassaient pas le tiers de l'ensemble (30,1%).

En plus des dispositifs d'aide à l'emploi offerts par les politiques publiques, il faut ajouter ceux fournis par les acteurs associatifs. Un service de micro finance est offert par les ONG aux femmes et aux hommes dont les activités relèvent du secteur informel. Certaines comme l'UNFT, l'UTSS, ASAD et FTS sont des associations-relais de la BTS et sont contrôlées indirectement par l'Etat.

A côté de cela et dans les mêmes zones d'intervention nous trouvons l'ONG Enda-interarabe dont l'initiative a porté d'abord sur le milieu urbain et le commerce ciblant les femmes qui font le commerce de la valise, celui de la fripe ou du prêt à porter. Et qui sont parfois en lien avec les grands commerçants. Dans un second temps le micro crédit de cette ONG a touché la production artisanale et les services puis les zones rurales (d'agriculture et d'élevage). Dans la population cible les femmes sont la catégorie majoritaire (70% des bénéficiaires). Elles exercent des activités à domicile, non déclarées, avec des revenus limités, souvent saisonnières et ont un niveau d'études et d'expérience limité. La deuxième catégorie est constituée en majorité de micro-entrepreneurs masculins. Ils exercent leurs activités dans des locaux indépendants et dans les services le plus souvent. Ils emploient plus de main d'œuvre et génèrent des revenus plus importants.

²⁰ Gouider Abdeslem, *La discrimination salariale par genre dans un marché du travail segmenté : le cas de la Tunisie* (2009), gdri.dreem.free.fr/wp-content/g41-gouider2_final.pdf.

²¹ Enquête de l'Observatoire National de l'emploi et des qualifications, op.cit.

²² Selon l'enquête de l'Institut National de la Statistique portant sur 8251 micro-entreprises, op.cit.

Les évaluations réalisées sur les micro-entreprises selon une approche genre,²³ montrent que l'accès des femmes à l'entrepreneuriat passe aussi par l'émigration. Il n'est pas rare que les entrepreneures soient d'anciennes migrantes reconverties qui ont acquis un savoir-faire et une partie du capital à l'étranger et rentrent à la suite d'un évènement familial (scolarité, mariage des enfants, etc.) ou attirés par la disponibilité de la main d'œuvre tunisienne. Elles sont arrivées à s'en sortir, à négocier leur autonomie avec la famille ou le conjoint et deviennent parfois des entrepreneurs entre les deux rives de la Méditerranée. La circulation des personnes et l'entrepreneuriat féminin s'inscrit également dans des espaces transnationaux qui sont construits par la circulation des personnes et des biens.

L'affluence des femmes vers le micro crédit est à mettre en relation avec l'absence de ressources propres qui constitue un obstacle majeur pour leur accès des femmes à l'autonomie. On estime qu'en 2010 en moyenne 9 femmes sur 10 n'ont pas de ressources économiques personnelles. Elles sont rarement propriétaires de biens durables et en particulier lorsqu'il s'agit de la propriété de la terre. Selon l'INS, 6,4% seulement des exploitants agricoles sont des femmes soit 33 000. En milieu rural, les femmes travaillent comme main d'œuvre familiale gratuite jusqu'à la fin de leur vie et contribuent à la constitution du patrimoine. Mais elles n'ont pas de statut professionnel reconnu et sont souvent exclues de la propriété et de la succession par la législation et par les coutumes locales.

En ce qui concerne le logement, le titre de propriété est souvent au nom du mari (ou du père) et le patrimoine du couple acquis après le mariage est majoritairement au nom du mari (85% des cas), au nom des deux dans 8% des couples et pour 2% des couples au nom de la femme. Les femmes contribuent au budget pour 35% des ménages tunisiens que ce soit par leur travail ou par leur patrimoine. Elles assurent en moyenne 30% du budget familial. L'argent des femmes va vers les dépenses fongibles (alimentation, santé, habillement, éducation). Pour l'achat et le financement du logement, elles interviennent pour le 2^{ème} ou 3^{ème} prêt à raison de 33%.

L'analyse précédente a montré que les femmes font des efforts pour accéder aux diplômes et aux compétences. Certaines n'ont pas eu la chance de terminer leurs études ou d'acquérir une formation professionnelle mais la plupart cherchent à travailler qui ce soit pour être plus autonomes, pour contribuer au revenu et au bien-être familial ou pour échapper à la précarité et à la pauvreté. Elles se marient de plus en plus tard et ne sont pas disposées autant que leurs aînées à accepter la division traditionnelle des rôles, ni à renoncer à leur travail après le mariage et la naissance des enfants. Mais leur participation tant dans l'emploi que dans le travail indépendant reste insuffisante (comparativement aux hommes) par manque de ressources, de possibilités d'autofinancement ou en raison des résistances culturelles et des préjugés sexistes qui les freinent ou ne les favorisent pas. Autant de facteurs qui ajoutent leurs effets à la crise économique du pays pour augmenter le chômage et la pauvreté des femmes, maintenir l'inégalité des salaires et la déqualification des diplômées, incitent

²³ Voir en particulier « Dynamique de l'initiative privée et de la micro- entreprise. Approche genre », Edition CREDIF, 2008. L'étude a porté sur 353 hommes et 336 femmes

certaines chercher ailleurs des opportunités, à se porter candidates à l'émigration voire à quitter le pays même au risque de leur vie.

La mobilité pour la recherche du travail

En Tunisie, la mobilité et la migration ont toujours offert des perspectives d'emploi pour faire face à la crise du chômage. L'émigration a été d'abord économique et essentiellement masculine. Même si depuis les années 1960 les femmes représentent près de la moitié des migrants, elles continuent à être présentées comme subissant la migration, soit en restant au pays soit en suivant les hommes, pères ou maris. Le genre fut ignoré et le stéréotype dominant était celui de la femme, dépendante de l'immigré, qui quitte le pays dans le cadre du « regroupement familial ». Les femmes célibataires, veuves ou divorcées, actrices du processus migratoire, qui partent de façon indépendante constituent un phénomène émergent qui commence à se développer. Elles quittent leur région d'origine pour aller dans les grandes villes, la capitale et de plus en plus à l'étranger, pour certaines vers des pays lointains comme le Canada ou les Etats Unis.

Le recensement de 2004 révélait déjà de nouvelles tendances : les femmes continuent d'émigrer dans le cadre du mariage (36,4%) ou pour rejoindre la famille (10%), mais dans un cas sur deux elles partent pour travailler (27,1%) ou pour faire des études (23,7%). La migration féminine n'obéit plus seulement à des motivations d'ordre familial, elle devient aussi une mobilité individuelle de type économique.

Poussées par les contraintes matérielles, les femmes émergent comme candidates aux nouvelles formes de migrations transnationales et à la migration clandestine. Toutes les conditions semblent réunies pour que le phénomène se développe : des femmes de plus en plus instruites, vivant moins souvent en couple (plus souvent célibataires, divorcées et chef de famille), exposées au chômage et à la précarité et ne pouvant plus compter sur la solidarité du groupe familial. Les jeunes femmes voient aussi dans la mobilité et la migration des possibilités d'échapper au contrôle social sur leur vie personnelle, d'accéder à l'autonomie et à la liberté.

Si la société est plus réceptive à ce nouveau comportement féminin, les migrantes sont rattrapées par les stéréotypes de genre et autant la réussite des hommes qui ont émigré est socialement valorisée, autant la réussite des femmes est perçue comme suspecte

L'équation travail, famille

La difficulté pour les femmes de garder un équilibre entre responsabilités publiques et privées est un obstacle spécifique de taille que l'on a tendance à oublier ou à minimiser. La division des rôles masculins et féminins influence la manière dont les hommes et les femmes passent leur temps et crée un partage inégal des tâches domestiques, rendant plus difficile pour les femmes l'exercice des droits attachés à la formation, au syndicalisme, aux responsabilités professionnelles et politiques, à la culture et tout simplement au bien-être social et individuel.

L'enquête nationale sur le budget temps des femmes et des hommes²⁴ a montré que les femmes tunisiennes, toutes catégories confondues, consacrent huit fois plus de temps que les hommes à l'accomplissement du travail domestique et aux soins dispensés aux enfants et aux personnes âgées ou dépendantes, soit respectivement 5 h 16 (dont 2H pour la préparation des repas) contre 39 minutes pour les hommes. Ainsi, la femme tunisienne passe plus de temps que la femme européenne dans le travail rémunéré et aussi à l'intérieur du foyer et met autant de temps pour se déplacer et presque autant de temps pour ses repas et ses soins personnels. Cela est obtenu au prix d'une heure de loisirs en moins et de près d'une demi-heure de sommeil en moins.... La différence la plus notable entre le Tunisien et l'Européen demeure leur temps de contribution au travail domestique. Si le Tunisien y consacre 39 min par jour, l'Européen, lui, y consacre 3,8 fois plus de temps, soit 2 h 08 par jour.

Certes, les femmes tunisiennes ont été libérées de la tutelle du père et du mari, disposent d'un diplôme et parfois d'une activité professionnelle mais leur assignation au travail domestique réduit leur chances d'inclusion dans le monde du travail et la vie publique.

IV- La situation politique

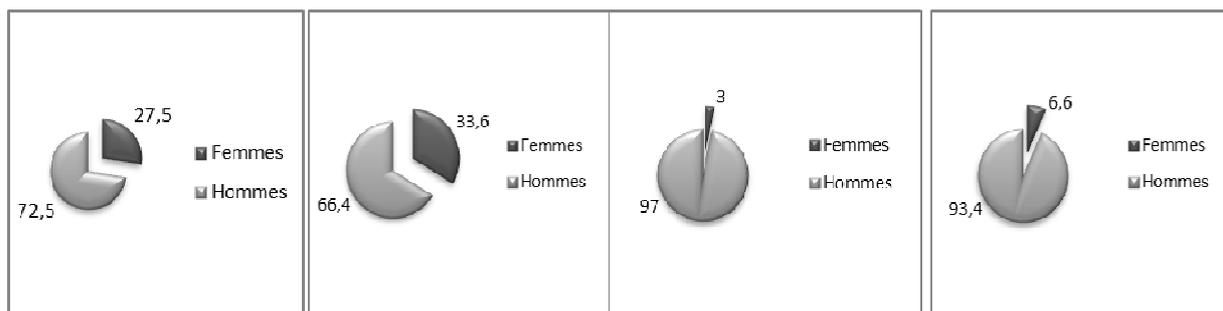
Quelle était la relation entre le genre et la politique en Tunisie à la veille du mouvement social du 14 Janvier 2011 ? Qu'elle était la réalité de l'égalité des sexes dans le champ politique ou plus précisément comment la politique produit et reproduit le genre, les rapports d'inégalité entre les hommes et les femmes? Pour répondre à ces questions nous analyserons la représentativité des hommes et des femmes dans les postes de pouvoir aux niveaux du gouvernement et des structures élues, au niveau de la société politique et des partis et au niveau de la société civile, associations et syndicats. Nous aborderons aussi la question des représentations sociales et leur effet sur la politisation du genre.

Nous entendons ici par « politique » d'abord le pouvoir (la citoyenneté, le pouvoir économique, les quotas et la parité, les représentations de l'égalité hommes/femmes), ensuite la mobilisation (les mobilisations sociales, le féminisme, la relation entre militantisme et recherche, etc.) et enfin les politiques publiques (les politiques qui concernent la famille, l'éducation, la sexualité, ainsi que la mise en œuvre d'enseignements sur le genre).

Les structures gouvernementales et les instances décisionnelles

Sur le plan quantitatif et malgré les progrès réalisés, la représentation des femmes et des hommes dans toutes les instances de leadership politique et de prise de décision est inégale. Les femmes représentent en moyenne 20% mais avec d'importants écarts selon l'instance décisionnelle.

²⁴ Dorra Mahfoudh et all., Enquête nationale Le Budget temps des hommes et des femmes en Tunisie. Edit. MAFFEPA/ONUFEM, 2011.



Source : Chambre des Conseils Municipaux (59 sur 214) Période 2010-2015

Figure 5 : Répartition des hommes et des femmes dans les instances de décisions en 2010²⁵ (%)

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : c'est dans les structures de base comme les municipalité que les femmes ont le plus de chance d'être élues (33,6%), parmi les députés (27,5% avec une forte majorité du parti au pouvoir), dans les structures nationales comme le Conseil supérieur où elles ne sont que 6,6%. Enfin parmi les membres du gouvernement (une ministre sur 30 en 2010).

En plus de ce constat deux remarques s'imposent.

- Premièrement le poids politique des femmes est loin de la masse critique des 30% de femmes, considérée depuis la Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing (1995) comme minima pour avoir un impact sur les décisions politiques. Elle est encore plus loin de l'OMD qui vise la parité des sexes²⁶.
- Deuxièmement, leur accès aux instances politiques pendant cette période n'a pas été le résultat d'un processus démocratique mais plutôt d'une instrumentalisation politique. Même celles qui pouvaient étant donné leurs compétences réussir par leur propres moyens devaient avoir, comme les hommes, l'aval du RCD, le parti-Etat qui a pendant plusieurs décennies confisqué la scène politique et les espaces d'expression (journaux, Télévision, censure sur les sites, etc.). Les plus critiques, les opposantes et celles qui refusaient de servir d'alibi et n'étaient pas dans « La ligne politique » de ce parti, étaient tout simplement exclues.

Ainsi, on peut dire que pendant toute cette période les tunisiennes même les plus instruites et actives, se sont heurtées à un double plafond de verre : celui du déficit démocratique et celui d'une culture politique encore fortement sexuée. En effet, les stéréotype de genre divisent et hiérarchisent les fonctions politiques et gouvernementales. Les femmes tunisiennes sont rarement nommées à la tête des ministères techniques et stratégiques (économie, finances, budget et plan, transport), situation qu'elles partagent d'ailleurs avec les femmes dans la majorité des pays où l'idéologie patriarcale est encore profondément ancrée.

²⁵ Nous nous référons aux données collectées et présentées pour l'année 2010 par le projet de recherche « Renforcement du leadership féminin et consolidation de la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie » (2009-2011) par CAWTAR/INSTRAW/AECID (www.womenpoliticalparticipation.org).

²⁶ Rapport OMD 2010, p. 25.

Les partis politiques

La situation du genre dans les partis qui composaient la scène politique jusqu'en 2010 n'est guère différente de ce qu'elle était dans le gouvernement et les instances de décision, en raison d'abord des facteurs d'ordre général. L'absence de liberté politique et de moyens d'action, ainsi que le manque des ressources humaines et financières accaparées par le parti-Etat, sont parmi les causes de faiblesse des partis. Cette faiblesse limitait leur popularité et leur capacité à mobiliser des ressources et à inclure les diverses catégories sociales notamment les femmes et les jeunes.

Mais en plus de cette contrainte générale qui touche les hommes et les femmes, les partis politiques se caractérisent par une représentation inéquitable des femmes. A l'exception du RCD qui a adopté une politique volontariste utilisant les femmes sans leur donner un pouvoir effectif, les autres partis tunisiens se caractérisent par une sous-représentative féminine, voire une absence des femmes au niveau des instances décisionnelles (bureau politique). Ils sont peu sensibles à l'intégration du genre et reproduisent dans leur fonctionnement les stéréotypes dominants, les rares femmes élues sont assignées à la mobilisation féminine ou à un second rôle.

Sur le plan juridique, la Réforme constitutionnelle de 1997 donne valeur constitutionnelle à l'obligation faite aux partis politiques de respecter les principes du statut personnel. Mais ces deux catégories de contraintes, générale et spécifique, et l'absence de formation et de conscientisation au genre des organes des partis, expliquent que beaucoup de femmes se sentent peu concernées par le fait politique, se méfient des partis et préfèrent s'en tenir à distance. Cette attitude vient renforcer le caractère « chasse gardée » de l'espace politique et reporter sans cesse le moment propice à une participation effective des femmes et à l'adoption des questions de genre.

La société civile

Le climat de répression qui pesait sur les associations encore plus que sur les partis a fait que aujourd'hui nous disposons de peu d'informations et de données quantitatives crédibles et les études scientifiques sur les associations restent encore peu développées. Ce qui manque le plus c'est les analyses en termes de genre portant sur la place des femmes et des hommes dans les associations, leurs motivations, leur implication dans les différents niveaux (adhérents, bénévoles, salariés, dirigeants) et l'impact de cette implication.

Mais si elles n'étaient ni visibles, ni socialement reconnues dans la sphère publique, les tunisiennes n'étaient pas des citoyennes passives. Des études récentes²⁷, révèlent qu'elles ont été à l'avant-garde du mouvement de libération nationale, en assurant l'organisation du soutien social et financier, en présidant des réunions, en menant des manifestations. Elles ont

²⁷ Etudes réalisées par des femmes principalement dont l'ouvrage « Le mouvement des femmes en Tunisie au XXIème siècle » de la sociologue Ilhem Marzouki. Edit. Cérès Production, Tunis 1993. On peut citer aussi "Les origines des mouvements féministes en Tunisie" de Lilia Laabidi (1987).

pris l'initiative de créer des associations pour prendre part au débat. L'histoire de certains partis tunisiens témoigne de l'existence de nombreuses militantes qui les ont quittés, leur préférant les associations.

Dans les années 70, à côté de l'UNFT qui bénéficie du soutien officiel et d'un large réseau régional pour relayer la politique de l'Etat auprès de populations féminines, des activistes et des intellectuelles se constituent en un vaste « Mouvement autonome des femmes tunisiennes ». Il donne naissance à des associations, qui adoptent des objectifs reliant féminisme et démocratie pour défendre les droits des femmes, l'égalité des chances et renouer avec l'esprit de réformes qui a caractérisé le début de l'indépendance. Depuis 20ans, L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) et l'Association des femmes Tunisiennes pour la Recherche et le développement (AFTURD), mènent une lutte pour la levée des réserves sur la CEDAW, l'égalité dans l'héritage, contre la violence à l'égard des femmes, pour des modifications du code pénal. Elles organisent des campagnes de plaidoyer et présentent des rapports annuels aux pouvoirs publics tunisiens et aux Nations Unies sur la violence de genre notamment.

Au cours des années 2000 d'autres associations féminines ont vu le jour dans le secteur social, du développement, de la culture, de la recherche, etc. Au total on en compte à la veille du 14 janvier une vingtaine d'associations féminines. En portant sur la scène publique des questions considérées longtemps comme privées (la violence à l'égard des femmes et des filles, la prise en charge du travail domestique, l'articulation entre travail et vie privée et familiale, etc.), le mouvement autonome des femmes a contribué à sensibiliser l'opinion publique, à inscrire les droits des femmes parmi les priorités nationales²⁸ et à faire changer la législation et peu à peu à « politiser » le genre.

Dans les syndicats, la place des femmes rappelle celle qu'elles occupent dans le monde du travail et parmi les salariés. Parmi les 500 000 adhérents que compte aujourd'hui la centrale syndicale les femmes représentent le quart soit sensiblement la même proportion qu'elles ont dans le monde du travail. Mais en termes de représentativité le compte n'y est pas : plus on monte dans l'échelle des responsabilités moins les femmes sont présentes.

Leur proportion est toujours aussi réduite dans les structures décisionnelles, variant de 13% dans les structures de base (les délégations), à 4% dans les structures nationales, régionales ou sectorielles. A mesure que l'on monte dans les responsabilités leur poids se réduit. Aux derniers congrès de l'UGTT, Djerba (2002) et Monastir (2006), à peine 6% des congressistes choisis par leurs syndicats pour les représenter étaient des femmes. Elles venaient du secteur fortement féminisé du textile, parfois de l'enseignement, ou de la santé.

L'implication des femmes dans les luttes syndicales dès le début des années 1980 a permis d'intégrer les revendications de genre dans le champ syndical mais elle n'a eu peu d'impact

²⁸ Les associations ATFD et AFTURD sont associées à la consultation nationale pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la violence en 2007 dont été chargé le MAFFEPA. Malheureusement cette stratégie n'a pas été mise en œuvre.

suffisant sur leur représentativité dans le leadership syndical et la prise en compte des conditions spécifique des travailleuses. Les questions de genre et d'égalité peinent à être inscrites comme priorités dans l'agenda syndical en raison des résistances et de la culture syndicale à dominante masculine ainsi que la faiblesse de la conscience de genre chez les hommes et aussi chez les femmes²⁹.

Les représentations sociales des rôles de genre en politique

Le type de gouvernance imposée d'en haut et l'absence de jeu démocratique ont contribué d'une part à détourner l'intérêt des tunisiens de la chose publique et d'autre part à façonner les représentations de l'égalité entre les hommes et les femmes en politique. Plusieurs enquêtes et consultations nationales ont relevé ce désintérêt. Dans une enquête menée en 2007³⁰, nous avons constaté que plus de 4 Tunisiens sur 10 (42%) ne se sentent pas concernés par la vie politique du pays. L'appartenance à l'un ou l'autre sexe ne semble avoir aucune influence (40,7% hommes, 42,2% femmes). Par contre, les jeunes se tiennent encore plus à l'écart du politique que les générations âgées. La chose politique a été longtemps perçue comme « dangereuse » et la socialisation politique dans la famille, à l'école ou à l'université a été très lacunaire.

Pour ce qui est de l'attitude à l'égard du rôle politique des femmes et des hommes, selon la même source citée précédemment, les tunisiens affirment majoritairement que les tunisiennes sont aussi capables que les tunisiens de faire de la politique et à se présenter aux élections. Mais cette opinion favorable ne les incite pas à voter en faveur d'une candidate ni à pousser les femmes elles-mêmes à s'engager dans l'arène politique. Une femme sur trois envisage la possibilité de se porter candidate. Les raisons évoquées sont : l'absence de démocratie et la main mise sur le jeu des élections, le manque d'intérêt pour la chose publique, une confiance en soi insuffisante, la faible disponibilité compte tenu du temps important qu'elles consacrent au travail domestique et à la famille. Celles qui se sont impliquées, ont le sentiment d'avoir servi d'alibi ou d'avoir été affectées à des fonctions qui leur étaient prédestinées et prolongeaient dans l'espace public leurs rôles dans l'espace privé (affaires de la famille, santé, hygiène, environnement, éducation, etc.)

V- La situation culturelle

Le genre dans les médias

La communication et les médias jouent un rôle majeur dans le processus de participation des femmes à la vie sociale, économique et politique. Il s'agit de s'interroger sur la place qui est faite aux femmes et aux hommes dans les divers médias, sur la prise en compte du genre dans la production médiatique (principalement les journaux et émissions de Télévision) ainsi que sur les pesanteurs culturelles et les conservatismes dans les messages transmis. Les médias, la

²⁹ Ceci apparaît notamment dans deux études que nous avons réalisées avec une équipe pluridisciplinaire à la fin des années 2000 et qui portent sur un diagnostic interne par les cadres syndicaux et externe par des interlocuteurs des institutions et de la société civile. Elles sont publiées par l'UGTT -Département des études et de la Documentation.

³⁰ Mahfoudh Dorra et all., *Les perceptions et représentations des africains et des africaines de l'égalité hommes-femmes*. Ouvrage collectif Edit. AFARD/FEMNET, Rabat 2007

communication en général et les nouvelles technologies ont-ils constitué des facteurs déterminants pour lutter contre les inégalités de genre et pour briser les stéréotypes sexistes ou ont-ils plutôt contribué à freiner l'émancipation des femmes et l'émergence d'une opinion publique citoyenne ?

Il est important de situer au préalable, les questions de genre dans les médias dans le contexte sociopolitique général. Il n'est plus à démontrer aujourd'hui que pendant les années de dictature, l'accès aux médias et la liberté d'expression étaient sous la tutelle de l'Etat-parti. La scène médiatique était dominée par la pensée unique relayée par un journalisme de propagande dépouillé de son pouvoir de conscientisation de l'opinion publique. Tout média qui avait des velléités d'indépendance était l'objet méfiance, de pressions ou de procès. Pour diffuser la culture de l'égalité et participer à la promotion des droits humains, les intellectuels et les militants et militantes qui ne pouvaient pas accéder librement aux médias ont tenté de créer des journaux mais il ont attendu des années sans pouvoir obtenir d'autorisation.

Sur le plan qualitatif, les quelques études publiées dont nous disposons se sont penchées principalement sur l'image de la femme et les rôles de genre dans les médias.

On peut rappeler celles du CREDIF sur l'image de la femme dans la presse. Elles avaient montré que les journaux réservent 2% de leur superficie pour traiter des sujets concernant les femmes et n'adoptent pas une analyse selon le genre. Ils traitent en priorité des questions culturelles et le rôle des femmes dans la culture, dans une proportion de 22,5% des contenus. Les articles qui parlent de problèmes économiques ne représentent les femmes que dans 3,1%. Par contre 17% de ceux qui traitent des faits divers parlent des femmes comme victimes ou instigatrice du délit. Les rôles sociaux attribués à la femme sont ceux de simple citoyenne au nom de laquelle on parle (22,30% du contenu), de victime ou auteur d'un délit (14,7%). La femme responsable politique vient en 3ème avec 13,4% et la femme artiste représente 12,2%.

On parle des femmes dans les éditoriaux à l'occasion de la célébration des fêtes du 8 mars et du 13 août. Fidèles au féminisme d'Etat et à la ligne officielle, les articles présentent une image positive de la femme (40,5%) ou neutre (50,4%), seuls 9,1% des articles ont présenté une image dévalorisante. Le ton est souvent laudatif insistant sur les acquis et sur la « chance » des tunisiennes d'avoir un régime « féministe ». Ce qui prédomine c'est le stéréotype de la femme instrument de propagande ou de la femme victime, à la charge de la société, ou la femme criminalisée et source de problèmes sociaux.

La question de la violence à l'égard des femmes par contre a été longtemps occultée et banalisée par les médias alors qu'elle concerne plus d'une femme sur trois. Sur la chaîne de télévision nationale, la violence à l'égard des femmes était longtemps taboue, puis chassée gardée de certaines personnalités féminines officielles. Dans la presse écrite la violence de genre est évoquée dans certaines circonstances (éditorial du 8 mars ou du 13 août) et en réponse à une demande institutionnelle. Ce sont les femmes qui écrivent et s'adressent aux femmes sur ce sujet. Le statut marginal de ce problème témoigne du manque d'intérêt des journaux et des journalistes hommes plus particulièrement.

Il faut attendre près de 20ans pour voir la première étude réalisée par des journalistes sur « La violence à l'égard de la femme à travers la presse écrite tunisienne (2008) à l'initiative de l'ONFP. Il en ressort que les médias portent une vision conservatrice des média qui ménage les lecteurs et les confortent dans leurs croyances. La violence à l'égard des femmes est surtout traitée comme un fait divers (un article sur 3 porte sur les violences sexuelles à l'égard des femmes). Les aspects de droits humains ou de santé des femmes ne sont jamais évoqués. Il arrive que les faits soient construits et communiqués par le journaliste puis reconstruits alors que l'enquête n'est pas terminée. En fait, l'analyse du discours des médias sur la violence de genre, montre que dans le mouvement de lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'engagement des pouvoirs publics reste plutôt formel.

La médiatisation des femmes dans l'action politique obéit à la même logique. Le discours met en avant les acquis des tunisiennes et les réalisations de l'Etat en matière de droits des femmes. L'analyse par genre souligne que comparativement aux hommes, les femmes restent des acteurs anonymes qui ne suscitent ni intérêt, ni identification. Les journaux traitent de l'activité des syndicalistes, des politiciens et des parlementaires sans référence à la participation des femmes dans ces secteurs. Dans les débats télévisés et quel que soit le thème, les femmes même quand elles disposent d'une expertise adéquate n'y sont pas invitées.

Les résistances des médias à l'intégration du genre sont à la fois politiques et culturelles, relevant à la fois du climat de répression et des attitudes patriarcales. Que ce soit dans les contenus, dans la représentativité parmi les journalistes et les communicateurs ou dans la participation dans la production, l'accès des femmes et leur présence légitime restent à renforcer.

Les perceptions culturelles des rôles de genre

La législation, malgré son caractère avant-gardiste sur certains points et le développement de l'éducation et du travail des femmes, n'ont pas suffi à remettre en question l'influence du genre. Les perceptions sociales et culturelles des tunisiens sont marquées par l'ambivalence et la contradiction.

C'est le cas par exemple de l'inégalité successorale qui est majoritairement appliquée mais apparaît aussi à certains comme inéquitable compte tenu des transformations des rôles et des responsabilités des femmes en Tunisie. Les enquêtes montrent que la norme juridique inspirée du droit islamique est en crise, que les parents conscients du nouveau rôle économique des filles et des femmes, contournent la loi et partagent à égalité ou favorisent les filles. Mais dans certains milieux sociaux, (familles pauvres et sous scolarisées), les hommes continuent souvent à s'approprier la terre ou la maison familiale et à écarter les femmes de la succession, aggravant leur précarité et leur pauvreté.

Dans plusieurs domaines les attitudes oscillent le « pour » et le « contre » l'égalité et les droits des femmes. La question du travail des femmes (en dehors du foyer) et de leur participation politique sont parmi celles qui divisent le plus l'opinion des tunisiens.

Les études empiriques révèlent que seule une minorité ne reconnaît pas aux femmes le droit au travail (2 tunisiens sur 10), les autres l'acceptent comme une contrainte dont il faut s'accommoder. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes (mais pas autant que l'on s'y attendrait) à se reconnaître le travail comme un droit fondamental. L'opinion favorable caractérise plus les jeunes (45% des 18-24ans et 36,5% des 40-59ans et 27% des plus de 60ans). On est « pour » parce qu'il faut que les femmes travaillent pour subvenir aux besoins de la famille et/ou pour améliorer le niveau de vie ou encore pour rentabiliser leurs études. Si on accepte le travail des femmes, on n'accepte pas toujours les changements qui l'accompagnent : augmentation du pouvoir de décision des femmes, autonomie économique, présence dans l'espace public, etc. Dans un contexte marqué par le chômage et les difficultés économiques, l'entrée sur le marché de l'emploi de femmes instruites et compétentes n'est pas toujours acceptée comme une ressource. Il arrive qu'elles soient perçues comme des concurrentes voire comme responsables du chômage masculin.

La plupart des recherches sur la société tunisienne montrent que les rôles des hommes et des femmes ont bien changé mais les mentalités et les représentations sociales restent inégalitaires. Des préjugés sexistes et des discriminations à l'égard des femmes se retrouvent dans les images stéréotypées véhiculées par les médias, la manière dont on représente les rôles des hommes et des femmes et les attitudes transmises par les messages à l'égard des droits des uns et des autres. Elles se construisent et se reconstruisent particulièrement dans l'espace privé (attachement au devoir d'obéissance de l'épouse, maintien de l'autorité masculine, division du travail domestique aux dépens des femmes) mais aussi dans la sphère publique (faible valorisation du rôle professionnel des femmes, exclusion de la scène politique).

Les violences de genre

Il s'agit de celles qui ciblent les femmes en tant que femmes. Elles concernent tous les domaines : famille, travail, milieu scolaire, espace public et moyens de transport. Depuis les années 1990, les associations féminines ont attiré l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs en place sur cette forme de discrimination à l'égard des femmes. Mais les médias adoptaient la banalisation et les mesures et dispositions prises n'étaient pas suffisamment efficaces. La stratégie nationale de lutte contre la violence formulée par le MAFPEPA n'a pas été mise en œuvre.

Il faut relever cependant l'engagement de l'ONFP qui a fait de la violence à l'égard des femmes un problème de santé publique. Le projet « Promotion de l'équité de genre et prévention de la violence à l'égard des femmes » qui a démarré en 2006 a contribué à une meilleure connaissance du phénomène. L'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie (ENVEFT) réalisée en 2010 auprès de 4200 ménages et 3273 femmes de 18 à 64ans apporte un éclairage important sur le phénomène. Parmi les résultats intéressants on peut relever que ce qui prédomine c'est la violence psychologique et la violence physique, et dans un cas sur deux, l'auteur est un partenaire intime. La violence augmente avec l'âge et pour 45% des femmes elle a des conséquences psychologiques, physiques et sociales importantes. Le principal recours reste la famille qui fait preuve souvent d'une attitude

conservatrice. L'étude a attiré l'attention sur la nécessité de prendre des mesures rapides et efficaces.

Au niveau des représentations sociales, dans ce domaine comme dans les autres, les tunisiens vivent sur un mode contradictoire. Ils déclarent majoritairement qu'un homme ne doit pas user de violence et qu'une femme battue a le droit de demander le divorce. Mais dans la pratique ils sont nombreux à n'avoir pas respecté cette règle³¹.

Les femmes sont confrontées à la violence alors qu'elles sont jeunes, souvent avant 20 ans, ce qui pose la question de la socialisation à la violence de genre, celle qui affirme la domination des hommes. Il n'est pas rare que les femmes affrontent des discriminations croisées liées au genre, à l'âge et au milieu social comme le montre les études sur les employées de maison³².

VI- L'intégration du genre dans les institutions publiques et la société civile

Vers une intégration du genre dans les institutions publiques

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans l'orientation des politiques publiques et figure parmi les orientations des divers programmes nationaux.

Depuis 1992, une commission sectorielle « Femme et développement » a été instituée dans le cadre du VIIIème Plan. Le Xème Plan de Développement adopte l'approche genre dans la planification générale et sectorielle ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes. Le XIème Plan renforce cette tendance en mettant l'accent sur la condition des femmes et des jeunes filles rurales. Enfin le XIIème (2010-2014) a comme priorités : la réduction des disparités régionales, la promotion de l'égalité, la production de données statistiques désagrégées par sexe, l'autonomie économique des femmes et l'accroissement de leur participation au marché de l'emploi.

Dès 2007, les prérogatives du mécanisme national chargé de la promotion de la femme, le **MAFFEPA**, sont renforcées. Il dispose désormais d'un large réseau de directions régionales et d'un « Conseil National de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées », qui intègre des partenaires des institutions et de la société civile.

Des institutions nationales (MAFFEPA, CREDIF, ONFP) et des organisations de la société civile (syndicats et associations féminines ATFD, AFTURD,...) engagent des plans d'action et des stratégies nationales en vue de réduire les inégalités et les discriminations de genre. On peut citer à titre d'exemple parmi les plus récents : Le Plan d'action du MAFFEPA en faveur des femmes rurales qui vise la création ou l'amélioration des services socio-sanitaires et de formation professionnelle, la réduction de l'abandon scolaire précoce, l'octroi de microcrédits ; ou encore la Stratégie Nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre précédée en 2002 par une étude sur « La violence au sein de la famille et de la société »,

³¹ Nous citons à titre d'exemple une enquête nationale sur un échantillon de 1510 personnes des deux sexes de plus de 18 ans révèle que les 2/3 des tunisiens déclarent que les hommes n'ont pas le droit de battre leurs femmes quel que soit la raison, mais et plus d'un sur deux (56%) reconnaissent avoir eu recours à la violence.

³² « Les aides ménagères à temps complet. Violences et non droit » In Répercussions économiques des violences sur les jeunes filles dans le grand Tunis 2008-2010. Edit. AFTURD.

Dans le cadre du cycle de coopération de 2007 à 2011, le PNUD, le MAFFEPA et l'ONFP, lancent un programme « Intégration du Genre et lutte contre la violence fondée sur le genre » pour soutenir l'Etat tunisien dans sa réalisation des Objectifs du millénaire et en particulier l'OMD 3 qui porte sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Plusieurs produits sont à l'actif de ce programme : des actions de formations des cadres à la dimension genre (diagnostic genre, planification stratégique, etc.) et au budget sensible au genre afin de développer l'approche dans les plans nationaux et sectoriels et dans les budgets.

Un « Guide de la formation en planification sensible au genre en Tunisie » a été produit dans le cadre de ce programme, validé dans le cadre d'un atelier participatif de formation de formateurs en planification genre (octobre 2010) puis publié. Il a pour objectif principal de « guider les gestionnaires de programmes dans le montage et la gestion de leurs activités pour une prise en compte efficace des questions relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et notamment à la lutte contre la violence basée sur le genre»,

L'intégration du genre a été engagée de manière plus explicite dans deux actions du MAFFEPA : l'Enquête Nationale sur le budget temps des hommes et des femmes et l'Audit genre.

L'Enquête Nationale sur le budget temps des hommes et des femmes³³ est la première enquête nationale, réalisée par le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées, avec l'Institut National de la Statistique, et un groupe pluridisciplinaire de chercheurs. Son objectif principal est d'identifier de près l'emploi du temps des Tunisiens, toutes catégories confondues et selon une approche genre. Elle a permis d'établir des comparaisons entre les emplois du temps des hommes et des femmes ; de mesurer la participation des uns et des autres à la production, en tenant compte de la valeur du travail « invisible » non rémunéré et non pris en compte dans la comptabilité nationale. Les principaux faits saillants qui émergent de l'enquête sont les suivants : les femmes investissent huit fois plus de temps que les hommes dans le travail domestique ce qui explique notamment l'accès encore limité des Tunisiennes au marché du travail et leur modeste participation à la vie publique et politique malgré leur niveau d'instruction et leur compétence.

L'audit genre a été mené dans le cadre de l'institutionnalisation du Genre dans 4 ministères en plus du MAFFEPA (Premier Ministère, Ministère des Finances, Ministère de la Santé publique, Ministère du Développement et de la coopération Internationale). Il a été programmé en plusieurs étapes : la formation des responsables au cadre conceptuel et à la méthodologie de l'audit genre. La production d'un état des lieux sur la participation des femmes à la vie publique selon l'approche genre et enfin la réalisation d'une large enquête/audit auprès des cadres et du personnel sur leur degré de sensibilité à l'intégration de l'approche genre

Réalisé dans une première étape au niveau du MAFFEPA (2008), l'audit genre avait pour objectifs : i) de fournir une évaluation et un rapport sur l'état actuel de l'intégration de la perspective de genre au sein du MAFFEPA, utiliser les résultats de l'audit de genre pour

³³ Dorra Mahfoudh et all. Edit. MAFFEPA/ONUFEM, 2011. Op.cit.

développer une stratégie et un plan d'action pour l'institutionnalisation de la perspective de genre, ii) d'identifier les besoins en termes de renforcement des capacités (expertise, outils, méthodes et processus de formation), iii) de créer une dynamique institutionnelle favorable à une prise de conscience quant à l'importance de l'intégration du genre au sein du MAFFEPA et avec ses partenaires.

Les résultats de l'audit genre ont montré que : il n'y a pas de politique claire en matière d'intégration du genre, l'expertise et la sensibilité au genre restent à développer, la culture organisationnelle ne prend pas en compte le genre (horaires de travail, lutte contre le harcèlement sexuel, ...), l'identification des besoins et l'évaluation d'impact ne bénéficient pas de l'attention nécessaire, les ressources financières manquent. Finalement tout le processus n'a pas été mené jusqu'au bout. L'enquête auprès du MAFFEPA n'a pas eu de suite, les focus group pour la discussion et l'appropriation des résultats n'a pas eu lieu, la volonté politique n'a pas suivi.

L'action politique et les programmes du MAFFEPA bénéficient du soutien du **Centre de Recherche, de documentation et d'information sur les femmes (CREDIF)**³⁴. Ce centre sous la tutelle du MAFFEPA dispose d'une certaine autonomie. Il a mené plusieurs recherches qui visent à intégrer l'approche genre mais qui ont porté plus sur la population féminine que sur les rapports de genre. La dernière en date « L'argent dans le couple et la gestion du budget familial (2010), se base sur une enquête réalisée dans le district de Tunis en milieu rural et en milieu urbain, auprès de 500 hommes et 500 femmes mariés. Elle renseigne notamment sur la contribution des hommes et des femmes au budget du ménage et à la prise de décision dans ce domaine.

La formation a fait aussi partie des attributions de cet organisme formation pour l'approche genre et droits des femmes d'abord pour les membres de la commission «Femme et développement» et également ceux des autres commissions sectorielles des plans successifs. Les programmes de formation ont bénéficié ensuite aux cadres de l'administration, chefs d'entreprises, responsables d'associations, le plus souvent des femmes. Un programme de formations internationales a ciblé également des femmes des pays africaines et du Monde Arabe. Ce qui a manqué c'est le suivi et l'évaluation de ces formations.

La création la plus originale du CREDIF a été l'**Observatoire de la Condition des Femmes (OCF)** qui a fonctionné jusqu'au milieu des années 2000 et a été un outil pertinent dans le processus d'institutionnalisation du genre. Il a produit, à la demande des chercheurs, des étudiants, des décideurs et d'autres utilisateurs, des données désagrégées genre et poussé les institutions (INS, départements ministériels producteurs de données sur la scolarisation, la formation, le travail, la santé, etc.) à s'intéresser à l'approche genre et à coopérer pour homogénéiser les concepts et des approches. Il faut souligner toutefois que cet observatoire qui a été largement soutenu dans une première période par des organismes internationaux (PNUD et FNUAP surtout) n'a pas eu par la suite les fonds nationaux nécessaires et a fini par périlcliter.

³⁴ www.credif.org.tn

Le troisième organisme public qui a adopté depuis longtemps des programmes en faveur des femmes c'est l'**Office National de la Famille et de la Population (ONFP)**. Depuis sa création il a ciblé principalement les femmes parce qu'on pensait alors que la contraception est une affaire de femmes. Quelques rares enquêtes ont tenté de comparer les comportements et les attitudes des hommes et des femmes par rapport aux questions de planification familiale. Depuis 2006, l'ONFP a engagé, un projet ayant pour thème « Equité de genre et prévention de la violence à l'égard des femmes », avec le soutien de la coopération espagnole. Il comporte quatre dimensions : la recherche, le plaidoyer, l'information, l'éducation et la communication. L'approche se veut une approche selon le genre qui cible de manière équivalente les hommes et les femmes, notamment les jeunes, avec une attention particulière aux femmes victimes de violence. Mais dans les divers produits du projet, cette l'approche n'est pas explicite ni maîtrisée³⁵. C'est de manière tout à fait indirecte et parfois secondaire qu'il est fait référence à l'approche genre et les aspects structurels de la violence sont rarement abordés, comme d'ailleurs l'importance de la dépendance sociale, psychologique et économique qui lie les femmes à leurs agresseurs, ou le lien entre violences, relations de pouvoir et discriminations.

Au niveau de l'intervention, l'approche genre est appliquée clairement quand il s'agit des jeunes et surtout dans la prévention qui cible les deux sexes (étudiants ou jeunes des quartiers populaires). Par contre, dans la sensibilisation du grand public et dans la prise en charge effective de la violence, l'approche du problème est plutôt familialiste, visant principalement la sauvegarde de la famille plutôt que les droits des femmes.

L'enquête Nationale sur la violence à l'égard des femmes (ENVEFT), réalisée en 2010 auprès de 3873 femmes âgées de 18 à 64 ans, a permis d'estimer l'ampleur du phénomène et ses déterminants ainsi que ses effets sur la santé. La diffusion en cours des résultats permettront de corriger bien des stéréotypes et fourniront une base solide pour les mesures à prendre.

D'une manière générale on peut dire que l'intégration du genre dans les institutions publiques est formellement engagée et figure dans les objectifs généraux. Mais d'une part elle n'est pas abordée d'une manière transversale et dans tous les domaines du développement (économique, politique, social), d'autre part elle ne se traduit pas dans la mise en œuvre par la création de structures spécialisées, performantes et inclusives (points focaux ou unités genre) même dans les ministères et les organismes spécialisés. L'intégration est souvent perçue comme la production de statistiques désagrégées par sexe ou la formation sommaire pour quelques personnes (femmes principalement), formation d'ailleurs qui ne s'accompagne d'aucune reconnaissance. De plus les personnes formées à l'analyse ou au diagnostic genre ne sont pas sollicitées et n'interviennent que rarement dans la planification ou la programmation.

L'intégration du genre au niveau de la société civile

Dans la société civile, l'intégration du genre a concerné la formation genre de certaines responsables de partis, d'ONG ou de syndicats, des avocats de droits humains et des

³⁵ Selon l'évaluation que nous avons eu à effectuer, à la demande de cet organisme, des diverses recherches, rapports et guides produits dans le cadre de ce programme.

journalistes. Certaines organisations ont pris des initiatives pour faciliter l'intégration du genre par la formation et la mise en place par de structures spécifiques. C'est le cas des commissions femmes de l'UGTT ou de la LTDH qui existent depuis une trentaine d'année mais qui n'ont pas été efficaces dans l'inclusion des questions de genre et l'incitation à une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

Dans les associations féminines ou de développement, les programmes se basent rarement à l'approche genre que ce soit pour mieux connaître les besoins des populations cibles, pour ajuster leurs actions ou pour évaluer leur impact et les changements réalisés. « La composante genre » de certains projets se limite à dimension instrumentale comme de donner aux femmes plus de pouvoir économique et de possibilités de générer des ressources, sans l'accompagner d'une dimension conscientisante ou d'alphabétisation juridique, qui remet en question les rapports de pouvoir entre les sexes et le rôle marginal des femmes dans la prise de décision. Ainsi, les femmes accèdent à l'autonomie économique grâce à l'appui dont elles bénéficient, mais ignorent souvent leurs droits et ne peuvent être des citoyennes actives

De nombreuses institutions ou organisations n'ont pas encore intégré le genre de manière ciblée, rationnelle et effective dans leurs programmes ou reportent l'échéance de le faire faute de moyens, de formation ou de capacités pour dépasser les résistances sociales. Ils préfèrent parler de "Femmes et Développement" plutôt que de genre et développement ce qui peut signifier que le problème ou la question c'est les femmes et non pas les relations sociales entre les hommes et les femmes, qui discriminent ces dernières. Ce qui est significatif et qui n'est pas remis en question clairement c'est la manière dont la société définit et structure les rapports entre les hommes et les femmes et qui peut les changer aussi.

Les limites à l'intégration du genre révèlent l'impuissance des politiques et de la société civile à produire du changement. Ancrer l'intégration du genre dans les organisations et dans leurs agendas est un défi qui demande une véritable volonté politique, un changement des attitudes et de la culture organisationnelle, une capacité technique des acteurs responsables, un renforcement de la redevance envers l'engagement pris en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

B- ANALYSE GENRE DE LA SITUATION EN TUNISIE APRES LE 14 JANVIER 2011 :

I- L'environnement politique

Au cours du mouvement social et durant la période de transition l'implication des femmes se situe à trois niveaux: dans le mouvement social et la contestation, dans les assemblées représentatives et dans le gouvernement, dans le processus électoral et le champ politique.

Rappelons quelques faits marquants.

Le mouvement social a commencé depuis la mobilisation sociale et syndicale qui avait agité le bassin minier de Gafsa en 2008. Le dernier mois de l'année 2010 a été marqué par des contestations et des grèves dans tout le pays dont le point culminant a été l'immolation par le feu du jeune Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Dans la capitale, c'est le 14 janvier dans l'Avenue Habib Bourguiba, devenue symbole de la libération, que la contestation éclate et fini par pousser le président-dictateur à la fuite.

Le mouvement social s'est poursuivi en février 2011 par deux sit-in à la kasbah, place du gouvernement, où les résistants, femmes et hommes, réclament la démission du gouvernement, la dissolution du parlement et l'abrogation de la constitution en vigueur qui ne répond plus aux aspirations du peuple et constitue un obstacle pour la tenue d'élections transparentes. Il aboutit à une rupture que l'on voulait profonde avec l'ordre ancien et ceux qui le représentaient.

Dès le 29 janvier 2011, les organisations de la société civile organisent une marche, pour l'égalité et la citoyenneté. Les associations féminines et féministes ont choisi un mot d'ordre «La marche des femmes contre les violences, la pauvreté et les discriminations sociales et régionales ». La manifestation a réuni côte à côte des hommes et des femmes, des militants de tous âges se mobilisant « Pour Egalité hommes femmes dans la société, dans la famille et dans la politique».

Les Tunisiens hommes et femmes, journalistes, syndicalistes, avocats, militants de droit humains et féministes, diplômés au chômage, s'approprient l'espace public dont ils ont été longtemps privés. Plusieurs lieux de la ville deviennent des espaces mixtes où l'on manifeste et où l'on discute. Les femmes ont été au cœur de la révolution de janvier 2011, dans la rue, les manifestations et sit in, dans la défense quartiers, sur les réseaux sociaux... mais qu'en est-il lorsque l'on est passé du mouvement social à la scène politique ?

Le mouvement social du 14 janvier 2011 a déverrouillé l'espace politique, a révélé l'ampleur des inégalités entre les régions, les milieux sociaux et les sexes. Il a ouvert des perspectives, créé des opportunités, révélé des risques et des menaces. Reste à savoir si cette nouvelle donne va réduire les écarts de genre et inscrire dans les pratiques les prémices d'une démocratie effective et d'une égalité des chances entre les femmes et les hommes ?

Le genre dans les structures politiques de la phase de transition

Pendant la période de transition qui va du 14 janvier au 23 octobre 2011, le pays est en pleine effervescence politique, le déséquilibre social est régional est flagrant, les exigences sociales multiformes. De nouvelles institutions voient le jour. La plus importante est la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la Réforme politique et de la Transition Démocratique (HIROR) qui gère la transition et constitue l'interlocuteur principal entre les peuple et le gouvernement provisoire, jusqu'aux élections. Elle est chargée de la création de nouveaux cadres juridiques pour les médias, les élections, les partis, les associations. Elle met en place d'autres structures consultatives dont l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) et l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (INRIC).

La présence des femmes à la prise de décision politique s'est concrétisée par la participation active à ces instances de la transition démocratique. Dans la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, qui comprend 155 membres, leur poids est de 23%, dont la Vice-présidente élue. Au bureau national de L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections (ISIE), elles sont 2 sur 16 parmi les membres élus.

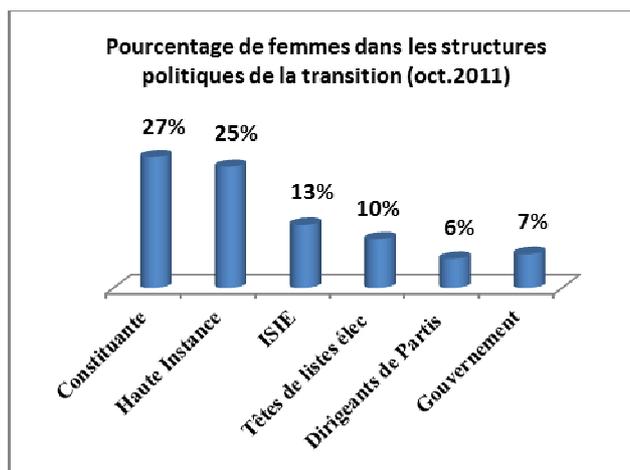


Figure 6 : Présence de la femme dans les structures politiques de transition

Dans les deux gouvernements provisoires de cette période, les femmes sont minoritaires. Il y a eu deux, puis une femme ministre à la tête du département de la santé et du département de la Femme, Famille, Enfance et Personnes Agées. Parmi les 23 gouverneurs et délégués régionaux, aucune femme et ceci malgré les propositions de candidatures. Le premier gouvernement les a écartées par le recours au stéréotype de « la femme domaine protégé » invoquant des arguments tels que « la situation est difficile et on ne veut pas exposer les femmes aux agressions éventuelles ». Le gouvernement suivant a entériné cette exclusion. Comme le montre l'histogramme ci-haut, que ce soit au niveau national ou régional aucune instance de décision n'est paritaire, la sous-représentation politique des femmes est en contradiction avec leur participation massive dans le mouvement social.

Le processus électoral et les partis face au genre

La participation aux élections du 23 octobre 2011 a débuté par l'inscription qui concrétise l'intention de vote. L'électorat était moyennement enthousiaste, un peu plus de la moitié des tunisiens en âge de voter ont manifesté leur intention de se rendre aux urnes (55% des 7 millions d'électeurs potentiels), les femmes représentent 45% de l'ensemble mais leur proportion s'élève à 51% parmi les jeunes de 18-35 ans. Cela signifie que les femmes ont l'intention, tout autant que les hommes, d'exercer leur premier droit de citoyenneté, le droit de vote.

La présentation des candidatures est la seconde étape: 1624 listes électorales (1519 acceptées), 655 listes indépendantes, 830 listes de partis et 34 listes de coalitions, et environ 11.000 candidats, des milliers d'accréditation à des observateurs nationaux (au nombre 6939) et internationaux (533).

Parmi les têtes de listes il y a eu seulement 7% de femmes. Cette proportion varie entre 3% sur les listes indépendantes, 7% sur les listes des partis et 35% sur les listes des coalitions. Dans la circonscription de Tunis1, les femmes sont 20 parmi les têtes de listes. Seule la Coalition du Pôle Démocratique Moderniste, composé de partis et d'indépendants et qui a une forte base féminine, a respecté la parité dans les têtes de liste pour donner aux femmes de réelles chances d'être élues. On a relevé aussi que les femmes ont participé en tant qu'observatrices et membres des bureaux de vote mais très rarement comme présidentes de ces bureaux surtout dans les régions.

De nombreux partis politiques voient le jour au cours de cette phase de transition dont certains étaient longtemps interdits d'action. A la veille des élections on en dénombrait 116. Dans ces partis les adhésions des femmes restent modestes et elles sont pratiquement absentes dans les bureaux politiques (une à deux au plus). Un seul parti a une secrétaire générale (le PDP).

L'établissement des listes électorales par les partis politiques est un révélateur des rapports de genre et des résistances à accepter l'égalité des sexes. Les conflits au sein des partis ont porté sur le choix de ceux ou celles qui auraient le plus de chances d'être élus et donc les têtes de listes. Les fortes rivalités entre les militants ont été une des raisons qui a poussé à l'explosion des listes indépendantes et à la dispersion des votes

La méfiance et la désaffection, est portant démentie par les sondages qui soulignent que les femmes s'intéressent à la politique trois fois plus qu'avant le 14 janvier et se sentent très concernées par les changements en cours (65% contre 86% des hommes selon le sondage ISTIS, Avril 2011). Mais la moitié parmi elles ne connaissent aucun parti politique (49,9% contre 22,8% pour les hommes, selon le même sondage), ce qui laisse supposer que nombreuses ont été celles qui font un « vote de confiance », ou risquent d'être influencées dans leur choix.

D'autres études révèlent aussi que la méfiance et la désaffection, contraste avec la forte implication dans le mouvement social et semble être plutôt une attitude des jeunes des deux sexes.³⁶

Leurs intentions de vote sont déterminées principalement par l'appartenance régionale des candidats et en faveur des « nouveaux notables » régionaux qui étaient symboles de la révolution. Cette attitude caractérise les jeunes peu instruits qui sont deux fois plus nombreux que les plus instruits à déclarer qu'ils voteraient pour quelqu'un de leur région (70% contre 35,5%). Les femmes sont un peu plus méfiantes que les hommes vis-à-vis des partis (49% contre 43%) et plus motivées à voter «pour les nôtres» comme elles disent. Parmi les jeunes seulement 14% se disent influencés dans leurs intentions de vote par les campagnes médiatiques (pourtant très coûteuses) des différents partis et à peine 1% se disent sensibles aux discours de propagande dans les mosquées. Ces déclarations sont à considérer avec réserve même si elles semblent concorder avec d'études précédentes. Il est probable que de nombreux jeunes, filles et garçons, socialisés politiquement par internet et book face, plutôt que dans l'action collective traditionnelle, expriment des préférences électorales et politiques individuelles.

Le contexte électoral était ainsi significatif des effets de genre et des représentations sexuées qui construisent le champ politique. La nouvelle loi électorale et l'exigence de la parité ont été un levier important dans l'implication des femmes mais elles n'ont pas suffi à lever tous les obstacles. En plus du manque de moyens pour financer les campagnes électorales, plusieurs candidates ont dû renoncer à leurs ambitions politiques en raison des informations fausses et préjudiciables sur leur vie privée qui vont du rappel de leur âge «avancé » aux actes de violence verbale ou physique. L'égalité dans le droit d'élire et d'être élue ne garantit pas l'absence de discrimination dans les faits.

Le comportement électoral des femmes résulte d'un contexte général marqué par la fragilité et l'émiettement de la gauche, par l'émergence d'un mouvement islamiste structuré. Il résulte aussi de facteurs structurels : la prédominance d'une culture patriarcale, le faible accès à l'éducation et la difficulté à concilier travail, famille et activité politique. Elles ont encore beaucoup à faire pour se doter de connaissances et de compétences politiques nécessaires et surtout pour réduire les résistances à leur égard.

La société civile

Après le 14 janvier et durant la période transitoire, on assiste à la reconstitution de la société civile. Encouragées par la nouvelle loi sur les associations, proposée par la Haute instance, de nombreuses associations voient le jour. Plus de 1300 selon les estimations, on parle d'un véritable boom associatif !

Les nouvelles associations se partagent l'espace public avec celles qui existaient déjà (dans les ¾ des cas dans le domaine sportif). Celles qui concernent les femmes et l'égalité de genre

³⁶ C'est ce que cherche à démontrer une enquête sur « Les élections de l'Assemblée constituante vues par les jeunes » de l'Observatoire national de la jeunesse (ONJ) et du Forum des sciences sociales sur un échantillon de 1250 jeunes de 16 à 31 ans.

peuvent être classées en trois types. Les premières sont celles qui se sont toujours battu pour l'égalité et les droits des femmes dont l'Association Tunisienne des femmes Démocrates, Association des Femmes Tunisienne pour la Recherche et le développement, qui ont été réprimées par le pouvoir dictatorial. Dans la même situation (ou pire encore) se trouvait celles qui défendaient les droits de l'Homme comme la LTDH (et sa Commission Femmes).

Les associations qui étaient directement ou indirectement liées au pouvoir et réduites à des relais du RCD ont été dissoutes ou restructurées avec de nouveaux objectifs, de nouvelles élections, des programmes et des activités adaptés au nouveau contexte. Il s'agit en premier de l'UNFT.

Enfin la troisième catégorie est constituée des associations qui ont émergé après la révolution qui se sont donné pour objectifs d'œuvrer pour la citoyenneté et l'interdiction de toute discrimination entre les sexes, la bonne gouvernance, le développement et le bien-être social, la séparation du politique et du religieux, la garantie des droits économiques, sociaux, syndicaux, culturels, écologiques sur la base de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'adoption du principe de parité dans les instances de représentation etc.

L'organisation de la société civile et des associations sera un des défis majeurs dans les années à venir. Leur connaissance du terrain et leur proximité avec les populations les places en première ligne pour informer l'opinion sur les réalités que les autorités préfèrent parfois ignorer et inversement elles sont susceptibles d'être de précieux moyen de plaidoyer. Certaines ont ouvert des sections actives dans les régions et sont devenues de réels groupes de pression et de lobbying pour pousser au changement de la législation ou l'élaboration de réformes.

II- Les changements juridiques

La loi sur la parité

L'idée de parité est partie d'un manifeste lancé par l'Association des femmes démocrates (ATFD) et l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD, qui a été proposée et défendue par les militantes de ces associations et les démocrates auprès de la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution. L'article 16 du décret-loi qui instaure le principe de parité a été salué comme une décision progressiste et audacieuse de la Haute Instance, aussi importante que le CSP. .

Le 11 avril 2011, le gouvernement tunisien de transition vote une loi révolutionnaire qui institue la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats masculins et féminins sur toutes les listes lors de la prochaine élection de l'Assemblée constituante. Cette loi sur la parité fait partie des acquis de la révolution, reste à savoir si elle contribue à changer les mentalités et si elle constitue une nouvelle donne politique ou une nouvelle manœuvre politique et une nouvelle forme d'instrumentalisation des femmes?

L'obligation de la parité, a poussé les partis à solliciter des candidatures féminines pour constituer des listes valides et des coalitions. Mais plusieurs partis n'ont pas pu respecter ce

principe parce qu'ils n'ont pas de femmes au sein des formations politiques, parce qu'ils n'ont pas pris au sérieux la parité et n'ont pas fait un travail préalable de sensibilisation et de mobilisation auprès des femmes, ou parce qu'ils ne croient pas à la contribution et au droit des femmes à la politique.

La double « contrainte » de la parité et de l'alternance et le type de scrutin, ont fait que des partis ont préféré annuler des listes par le simple fait qu'il fallait une femme tête de liste ! Parfois la préférence a porté sur des femmes sans expérience ni base politique alors que des militantes politiques, ou de droits humains reconnues ont été écartées.

Il n'est pas sûr que la transition démocratique inaugurée par la révolution du 14 janvier 2011, aboutisse à une représentation politique équilibrée entre hommes et femmes puisque seules quelques-unes auraient la chance d'être élues à la constituante. Mais il y a toutes les autres, soit plus de 5000 candidates des diverses listes qui même si elles ne sont pas élues, elles auraient fait l'expérience de l'arène politique et cela en soi est un facteur de changement.

La levée des réserves sur la CEDAW

La levée des réserves sur la CEDAW est également un acquis majeur de cette période post révolutionnaire.

Nous rappelons que le processus qui est engagé en Tunisie depuis 2005 par création d'une commission inter-associative pour la levée des réserves à l'initiative de l'ATFD. Après le 14 janvier, un peu partout les voix s'élèvent pour demander la levée des réserves à la CEDAW. Le premier gouvernement de transition tente d'y répondre au mois de mars 2011 mais l'opposition de la majorité des membres du gouvernement le freine.

Les pressions du mouvement en faveur de la levée des réserves se poursuivent et aboutissent en Aout 2011, à la décision du deuxième gouvernement de la transition pour lever toutes les réserves (Code de la nationalité, réforme de la loi de 1968 sur la condition des étrangers en Tunisie, la protection des femmes migrantes et celles qui demandent l'asile politique). Reste que le maintien de la Déclaration générale laisse planer l'ambiguïté et le doute dans l'esprit du législateur quant à l'importance accordée à la religion et risque de bloquer la mise en application des dispositions.

III- La situation dans le monde du travail

La révolution du 14 janvier appelée « La révolution de la dignité », a été celles des exclus du développement, des dominés économiquement et politiquement, des jeunes, des pauvres, des chômeurs hommes et femmes, des régions défavorisées du Centre Ouest et du Sud. La pauvreté et la répression ont nourri la révolte, exacerbé l'exigence de justice sociale et de liberté, la contestation a permis de lever les obstacles qui empêchaient de « remettre les pendules à l'heure ».

Le chômage

L'emploi a été l'étincelle qui a déclenché le mouvement social et a poussé des milliers de tunisiens à descendre dans la rue pour exiger, le droit au travail et à une vie décente et pour protester contre la répression et l'injustice. Pendant toute la période de transition, Les manifestations et protestation se sont multipliées, contre le chômage, l'emploi précaire, les conditions de vie (eau potable, route en milieu rural), la corruption, l'augmentation du coût de la vie.

Entre le mois de mai 2010 et celui de 2011 et selon les chiffres de l'Institut national de la statistique, on enregistre la perte de 137 mille postes d'emplois et l'arrivée sur le marché du travail de 213000 nouveaux demandeurs d'emploi, sans compter le retour de milliers de tunisiens de Libye (estimés à 30000). Le nombre de chômeurs déclarés est passé de 491 mille, en mai 2010, à 705 mille en mai 2011, avec un taux de chômage national de 18,3 % contre 13,0% en mai 2010.

A la comparaison des taux masculin et féminins deux remarques s'imposent:

- la période de transition a été encore plus difficile pour les femmes. Leur taux de chômage atteint 27,4% contre 15,3% pour les hommes en raison des faibles opportunités d'emploi pour les deux sexes mais surtout pour les femmes.

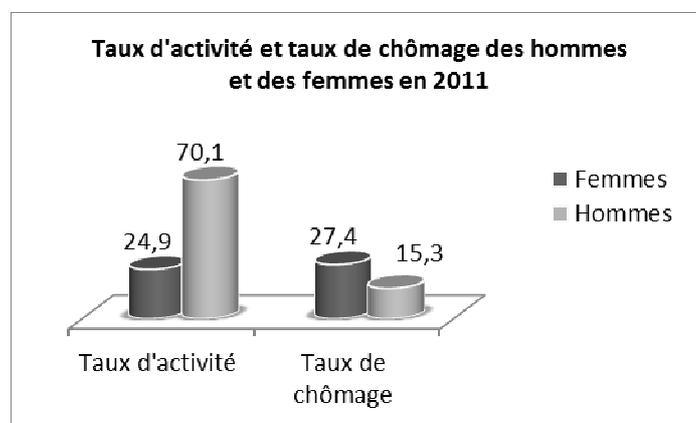


Figure 7 : Taux d'activité et taux de chômage selon le sexe en 2011

- En 2011, il y a plus de femmes au chômage (27%), que de femmes qui travaillent (24,9%).
- Ceci montre bien de l'ampleur de l'inégalité de genre sur le marché du travail et les discriminations dont elles continuent de faire l'objet pendant la période de transition.

Parmi les chômeurs, 29% ont des diplômes de l'université (environ 245 000) et là également les écarts de genre sont importants. Pourtant parmi les demandeurs d'emploi (75 000 entre mai 2010 et mai 2011) les femmes ne représentent que 26,7%. On peut supposer que nous

sommes face à une auto élimination par anticipation des faibles chances d'insertion professionnelle.

Les inégalités régionales

Les difficultés économiques et les fermetures d'entreprises ont également accentué les inégalités régionales. Ce qu'illustre l'histogramme suivant.

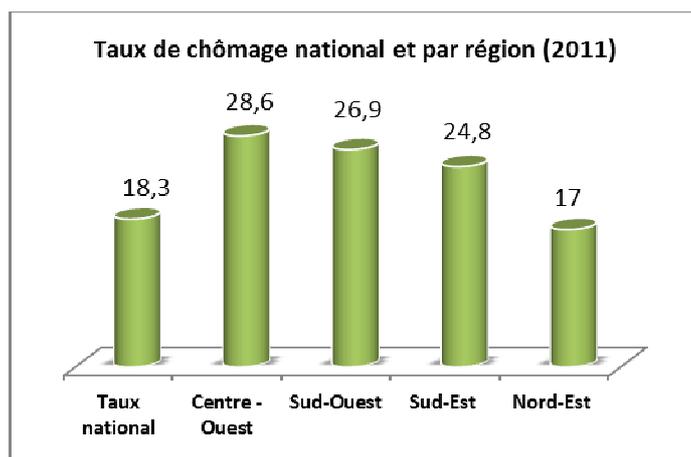


Figure 8 : Taux de chômage national et par région (2011)

Les inégalités sont frappantes en matière d'emploi aussi en matière de tissu entrepreneurial. 88,2% des entreprises sont concentrées dans les régions du nord-est et du centre-est de la Tunisie où se concentrent un peu plus que 60% de la population.

VI- La situation culturelle

Les médias

Un nombre important de journaux, de chaînes radio et de télévision, sont nés suite à la Révolution du 14 janvier, sans compter les médias électroniques. Les 88 journaux qui apparaissent ouvrent leurs colonnes au débat pour rompre avec le discours unique qui a marqué longtemps le champ journalistique et pour reconquérir son pouvoir de conscientisation. En 2011, la Tunisie avance de 30 places dans le classement mondial de la liberté de presse³⁷. Les chaînes nationales gagnent en crédibilité et en audience d'autres chaînes et stations radios émergent, surtout privées.

Les journalistes femmes ont été des acteurs de premier plan et dans tous les événements. Pour la première fois en Tunisie. Le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) à sa tête une femme. Les cyber-activistes, jeunes femmes et jeunes gens ont joué un rôle catalyseur dans le déclenchement du processus et continuent d'entretenir la vigilance

³⁷ La Tunisie est classée 134^{ième} après l'Algérie (122^{ième}) et avant le Maroc (138^{ième}) et l'Égypte (166^{ième}) sur 179 pays. Rapport de Reporters sans frontières, pour la liberté de presse 2011-2012.

citoyenne des populations. Bien avant la révolution les femmes sont très actives sur les réseaux sociaux et plusieurs bloggeuses se sont fortement impliquées sur terrain³⁸. Elles utilisent Internet et les réseaux sociaux comme Facebook, dont l'audience s'est accrue en Tunisie, pour mobiliser l'opinion publique et les jeunes en faveur d'une « démocratie directe et populaire » et contre la répression.

Des médias de proximité voient le jour dans le pays, ils sont généralement portés par des associations. En février 2011 et pour la première fois en Tunisie, un petit groupe de journalistes citoyens lancent sur internet une radio «La Voix des mines de Gafsa (Sawt al Manajem). Cette radio communautaire a pour objectif de permettre aux habitants de la région, et en particulier aux jeunes, d'exprimer librement leurs préoccupations et leurs aspirations futures. Mais les radios régionales ne disposent encore ni du soutien matériel nécessaire de la part de l'Etat, d'aucun avantage fiscal et n'ont que des autorisations provisoires.

L'appui de l'UNESCO a permis à certains les jeunes journalistes citoyens de ces radios communautaires de bénéficier d'une formation pour apprendre les techniques de reportage et d'interview, la gestion de la radio et la déontologie journalistique et l'élaboration d'un contenu sensible au genre.

Le redéploiement des divers médias n'a pas profité à égalité aux hommes et aux femmes, ni d'ailleurs aux régions. Selon les résultats des trois rapports de monitoring des médias réalisés par un collectif d'organisations de la société civile (ATFD/AFTUR/LTDH/SNJT/OLPEC)³⁹ au cours de la période de transition et du processus électoral, l'égalité de genre est complètement marginalisée. Le temps de parole et d'image des femmes est bien moindre que celui des hommes. Elles n'ont pas beaucoup de choix entre l'occultation de leur présence ou de leur parole et les stéréotypes figés, la publicité négative. Les femmes politiques sont mises à l'écart même dans les débats qui concernent toute la société. Sur les plateaux de télévision et les débats publics, elles sont minoritaires ou absentes ou au mieux elles passent à des heures de faible audience. Le temps de parole qui leur est attribué varie de 2 à 10% selon le média et sur des thèmes moins pertinents et mobilisateurs que ceux réservés aux hommes.

Sur le plan qualitatif, les messages de la sphère médiatique dans cette période de transition démocratique sont flous et ne rassurent pas l'opinion publique. Les médias n'ont pas fait des efforts pour promouvoir une démocratie paritaire. En consultant les articles de presse sur la question des élections entre le mois de mai et septembre 2011, nous avons relevé un ensemble d'arguments partisans sur la mise en application de la parité, sur la « désaffection » des femmes et sur les perceptions de leur participation politique.

Pendant ce processus électoral on a beaucoup parlé de la désaffection des femmes de la politique. Les discours masculins ont tendance à mettre la « désaffection » des femmes de la

³⁸ La plus connue parmi elle est Lina Ben Mhenni qui a publié chez Indigène éditions un livre, *Tunisian Girl*, bloggeuse pour un printemps arabe, où elle décrit son rôle de bloggeuse indépendante et de manifestante, avant et pendant la révolution. Une traduction allemande, *Vernetzt Euch!*, paraît la même année chez Ullstein-Verlag.

³⁹ Les rapports sont disponibles sur Internet. Les trois monitoring ont été coordonnés par la juriste et ancienne présidente de l'ATFD, Sanaa Ben Achour.

sphère politique sur le compte de : leur « faible culture politique », le manque de connaissances et d'expérience, leur instrumentalisation à des fins de propagande politique et partisane par le régime précédant ce qui a desservi leur cause. On a dit aussi qu'elles ne sont pas « habituées » à l'activité politique, n'ont pas confiance dans les partis, ne sont pas attirées par la politique. On n'a pas cessé aussi de justifier « la nature de nos sociétés arabes dans lesquelles ce sont les hommes qui commandent aux femmes ».

L'analyse a montré aussi que les femmes qui s'expriment dans la presse évoquent quant à elles des arguments tels que: la méfiance des partis politiques et de la politique politicienne, les nombreuses responsabilités domestiques, l'absence de socialisation politique et d'éducation qui enseigne aux filles et aux garçons l'égalité de leurs droits et leurs devoirs respectifs, la rareté des espaces publics de débat et d'échange.

Pendant la campagne électorale, les médias n'avaient pas d'informations utiles ou de messages ciblant l'électorat féminin. Ils ont aussi opté pour l'invisibilité des femmes politiques qui auraient pu être porte-paroles des femmes. Il faudrait ouvrir le débat sur les causes « structurelles » de la sous-couverture médiatique des femmes et sur les réformes à entrevoir. Les associations de femmes peinent à faire entendre leurs voix et à peser sur le débat public et ne bénéficient pas de la reconnaissance nécessaire. On peut rappeler ici à titre d'exemple, une des actions importantes entreprises par les femmes qui luttent pour l'égalité : « Le manifeste des femmes pour l'Égalité et la Parité », à l'initiative de l'ATFD, l'AFTURD, Le Collectif 95 Maghreb Egalité et la Commission Femmes de la LTDH, signé par plusieurs centaines de personnes

Le nouveau code de la presse adopté à la veille des élections de l'Assemblée constituante a ouvert le secteur pour davantage de pluralisme et rappelle dans son l'article premier que : “Le droit à la liberté d'expression englobe la liberté d'échanger, de publier et de recevoir les informations, les opinions et les idées quelles qu'elles soient”. La liberté d'expression est une des principales victoires de la révolution, les journalistes ont dépassé la peur et la soumission des années de la dictature, mais les risques que la montée de l'extrémisme religieux fait courir à la liberté de la presse en Tunisie sont bien réels. Des mouvements salafistes ont recours à un certain nombre de techniques d'intimidations pour décourager les journalistes qui veulent traiter de sujets relatifs à la religion ou aux droits des femmes, et n'hésitent pas à faire pression sur certains médias. Le procès intenté contre la chaîne Nessma et son principal actionnaire, en octobre dernier, suite à la diffusion du film Persépolis (alors qu'il est passé plusieurs fois sur Arte), en est une preuve.

Les nouvelles formes de violences de genre

Pendant cette période de transition de nouvelle forme de violence émergent à côté de celles qui caractérisent déjà les relations entre les hommes et les femmes. Elles sont liées à l'état «l'anomie sociale», caractérisé par l'affaiblissement et la remise en questions des lois et des règles qui garantissent la régulation sociale. Les violences et les transgressions de l'ordre social sont générales, avec une confusion entre violences sociales et violences politiques.

Au cours des manifestations de 2011, de nombreux rapports ont fait état de violences visant spécifiquement les femmes. Ces violences auraient été commises par des milices, des membres des forces de police, des forces armées et par les manifestants eux-mêmes. Elles visent les journalistes, les activistes de droits humains, les figures de la société civile, les féministes, les femmes membres de la haute instance. Les violences se manifestent aussi dans l'espace public à l'égard des simple citoyennes et des jeunes en particulier.

Pendant la campagne électorale et les élections, les femmes émergent comme actrices. Elles bousculent les normes patriarcales et le sexisme social et politique encore ancré dans la société tunisienne. Elles se sont heurtées à des actes d'intimidation, d'humiliation, d'exclusion. Ils ont lieu dans la rue, les moyens de transport, au cours des marches et des manifestations, mais aussi dans les institutions protégées : universités et établissements scolaires. Les violences à l'égard des femmes témoignent de la montée du conservatisme religieux, de l'absence de mesures pour le contrecarrer et d'une politique du laisser-faire.

Les violences prennent aussi la forme d'une pression sociale diffuse, directe ou indirecte, sur les femmes et les jeunes que ce soit par l'obligation du port du voile, par un langage sexiste, ou par le mariage forcé. Elles se manifestent plus directement aussi sur le marché de l'emploi dans le discours et les pratiques l'exclusion des opportunités d'emploi et d'appels de retour des femmes au foyer.

Conclusions

S'inscrivant dans le contexte international, encouragée par les organisations internationales et les partenaires et prenant en compte les pressions du mouvement des femmes qui, partout dans le monde, pousse les institutions à rendre compte de leurs engagements dans ce domaine, la Tunisie s'est engagée dans cette voie par des actions et évaluations sensibles au genre qui restent à renforcer en vue de réduire réellement les inégalités entre les hommes et les femmes, améliorer la planification et l'action des spécialistes qui agissent dans le domaine de l'égalité des genres et augmenter leurs compétences. L'approche genre telle que l'on tente de l'institutionnaliser en Tunisie concerne non seulement l'égalité des sexes mais vise aussi l'efficacité socioéconomique en matière de développement humain durable.

Des avancées ont été réalisées, les femmes sont diplômées, présentes sur le marché du travail et dans la compétition politique mais le chemin reste encore long avant d'atteindre la parité. Mais en dépit de la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux de droits humains, les mesures au niveau national restent limitées pour que les droits humains des femmes soient effectivement incorporés dans la législation nationale, dans la mise en œuvre des diverses réformes et dans les pratiques sociales. Le changement social n'a pas touché tous les niveaux de la société et à la même vitesse. Des régions et des milieux sociaux sont restés à la traîne du développement et de la modernité. Les valeurs d'égalité, de liberté, de reconnaissance, n'ont pas été suffisamment ancrées dans les représentations sociales.

La remise en question de l'ordre social et la recomposition qui suit la révolution du 14 janvier 2011, offre des opportunités d'expression, d'innovation, de mobilité, de restructuration de l'ancien vers le meilleur, de nouveaux rapports, de nouvelles règles et perspectives se dessinent mais l'issue plus ou moins positive de cette dynamique dépend de l'équilibre des forces sociales en présence.

Les rapports et les rôles de genre sont appelés à se reconstruire ce qui exige un travail sur les aspects visibles (législation égalitaire, mixité scolaire, quotas, etc.) mais surtout sur les invisibles, subjectifs et intériorisés comme les représentations sociales des hommes et des femmes. Cet objectif rend encore plus nécessaire l'intégration du genre de manière transversale et vigilante dans tous les domaines de la vie publique et la diffusion d'une conscience de genre par la sensibilisation et le plaidoyer pour inscrire l'égalité de genre et les droits des femmes à une citoyenneté pleine et entière, dans les institutions, dans les nouvelles pratiques, dans la reconstruction d'un Etat de droit qui assure un développement humain durable et équitable et garanti les mêmes chances et opportunités à tous.

Recommandations

L'analyse genre de la situation en Tunisie au cours des dernières années et après le mouvement social de janvier 2011, a montré que sur ce plan le pays est à un tournant décisif. Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est consacré par la législation et bien inscrit dans les textes mais la mise en œuvre des mesures et des dispositifs qui intègrent l'égalité dans une perspective transversale et qui impliquent tous les acteurs, n'a pas été suffisamment efficace.

Il y a eu avancées sur le plan juridique, dans la scolarisation, dans les droits sexuels et reproductifs mais il y a aussi des discriminations importantes en raison du retard ou de la non application des textes juridiques, de la crise économique et du chômage, de l'absence de liberté et de démocratie ou encore de la prédominance des stéréotypes et des rôles de genre imposés par la société.

La mobilisation des femmes et des jeunes a été massive dans la contestation et dans la dynamique qui a marqué la période de transition. Elle a donné aux femmes des opportunités pour jouer de nouveaux rôles dans l'espace public et pour démentir les préjugés à leur égard. Mais, au plan politique, avant les élections et après élections, leur présence reste en deçà de leurs ambitions. Elles sont sous représentées dans les institutions et dans les instances politiques ainsi que sur le marché du travail ou leur condition est de plus en plus précaire.

Le contexte actuel est favorable aux changements dans la mesure où la reconstruction du pays exige inévitablement l'implication et la collaboration de tous les acteurs, société civile, partis politiques, pouvoirs publics, médias, citoyens et citoyennes. Il est important que montrer que la question de l'égalité de genre n'est pas secondaire ou « pourrait attendre » (comme on l'entend dire), mais qu'elle est une priorité dans un souci à la fois de justice sociale et d'efficacité.

Le soutien de la GIZ devrait être général est spécifique sur des domaines prioritaires. Un certain nombre de recommandations générales peuvent être faites à la lumière de l'évolution récente du pays en tenant compte des opportunités actuelles mais aussi des risques et des menaces pour l'égalité de genre. Elles devraient être ultérieurement affinées en objectifs plus précis et traduites en indicateurs.

Recommandation 1

Un des grands défis aujourd'hui c'est d'instaurer une véritable démocratie égalitaire en créant des synergies entre les différents acteurs, en soutenant l'élaboration d'un référentiel progressiste commun dans l'élaboration des nouveaux textes juridiques à commencer par le plus important: la constitution.

Dans cette phase d'élaboration il est important de veiller à encourager la référence aux instruments juridiques internationaux et aux droits universels qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes (CEDAW, et autres textes similaires).

Il serait adéquat d'organiser des séminaires, sessions de formation (ou autre formule), qui mettent ensemble des députés, des acteurs de la société civile, des responsables politiques, des hauts cadres administratifs. Il serait opportun de mettre ensemble des personnalités nationales et celles d'autres pays (députés, ministres, cadres d'ONG, universitaires, médias, etc.) et s'enrichir de l'expérience et des bonnes pratiques d'autres pays (qui ont surmonté les stéréotypes et obstacles de genre). Cela pourrait se faire sous forme d'un grand séminaire qui aurait pour objectifs de :

- favoriser l'échange d'expériences et de "bonnes pratiques" en matière d'intégration du genre dans la constitution, dans la loi et dans les diverses réglementations et réformes.
- aider la commission juridique et constitutionnelle (et d'autres instances) à intégrer dans la constitution tunisienne et dans les autres textes juridiques les principes d'égalité entre femmes et hommes et la garantie que soient éliminées toutes les discriminations de genre.
- amener le gouvernement à mieux tenir compte des besoins des femmes pour plus d'efficacité et d'égalité.

Cette manifestation pourrait déboucher sur une charte ou une plateforme dont les axes seraient : la CEDAW, l'intégration du genre dans les politiques de l'emploi, dans le budget national, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités régionales, l'accès des femmes à la prise de décision, etc.

Recommandation 2

Des réformes et des stratégies (juridiques, sociales, économiques, culturelles, etc.) sont en élaboration ce qui constitue un moment privilégié pour faire des propositions et engager des actions de lobbying.

A ce niveau la GIZ pourrait aider à la formation au lobbying afin que le pays tienne ses engagements en matière de droits des femmes et d'égalité (par exemple par la mise en œuvre de la CEDAW et comment cette mise en œuvre pourrait se traduire dans les différents secteurs)

Recommandation 3

Consolider la formation pour soutenir l'intégration de l'approche genre dans les politiques économiques et sociales de manière durable

Offrir un appui technique pour l'intégration transversale du genre dans la planification et la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réformes et programmes en cours qu'ils soient entrepris par les institutions ou par les ONG.

Soutenir le renforcement des institutions dans le travail de terrain auprès des femmes pour mieux connaître leurs besoins et assurer l'efficacité et la durabilité des programmes

Recommandation 4

Etablir des relations entre le monde universitaire et le monde professionnel, et encourager l'intégration des conclusions tirées des recherches dans la conception des politiques publiques et du développement en général.

Il y a lieu de sensibiliser au genre des étudiants (des médias, des sciences du travail, droit, sciences sociales, et des professionnels, ...) et des professionnels. On pourrait par exemple relancer l'expérience du mastère professionnel d'Etudes féminines (2003-2010 à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines.) en encourageant la création d'un mastère interdisciplinaire « Genre et politiques publiques » (ou « Genre et développement ») ouvert à des professionnels et des jeunes diplômés. A la formation participeraient divers partenaires (ministères, associations, agences de coopération ou du système des Nations Unies). L'expertise acquise pourrait contribuer à une meilleure intégration de l'approche à la fois dans le milieu du travail et dans la formation des ressources humaines. La GIZ a déjà une expertise dans un projet similaire au Maroc et elle pourrait transférer l'expérience en Tunisie.

Dans le même sens il serait utile d'aider au développement des études et de recherche sur le genre et l'influence des médias sur la vie quotidienne des citoyens, car ces études sont rares encore en Tunisie.

Sur le plan de la recherche et des études, le soutien à la réalisation d'enquêtes universitaires et de sondages publics qui démontrent le recul croissant des représentations discriminant les femmes contribuerait à apprécier l'efficacité des réformes engagées.

Recommandation 5

La multiplication en Tunisie des médias et des réseaux sociaux et l'implication des jeunes des deux sexes d'origine sociale et de milieux géographiques différents, est une opportunité à saisir pour promouvoir une vision non stéréotypée des femmes et une parité de genre.

Encourager les ONG à l'utilisation des nouveaux médias pour toucher un large public et les jeunes en particulier et pour aider aux changements des attitudes et des comportements, pourrait développer une « conscience » ou au moins une « sensibilité » au genre.

Encourager l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la communication de genre, dans la production d'outils genre pour l'observation et le monitoring des médias pendant cette période de transition (en contribuant notamment à améliorer les initiatives prises par l'ATFD et le réseau monitoring avant les élections)

Encourager les médias communautaires qui peuvent aider les femmes et les jeunes filles rurales accéder à internet et dépasser leur isolement.

Recommandation 6

- Intégrer le genre dans toutes les étapes des programmes et projets soutenus par la GIZ en Tunisie aux niveaux macro, méso et micro et en particulier dans la mise en œuvre et dans l'évaluation et suivi

- Encourager la parité dans tous les programmes et projets
- Traduire en arabe et vulgariser le matériel de formation et de sensibilisation au genre et rendre accessible les études sur le genre en les traduisant et en les diffusant
- Soutenir les efforts à la société civile et du secteur privé pour introduire et maîtriser des indicateurs de genre en particulier le développement d'un système de suivi évaluation

Recommandation 7

Les jeunes doivent être ciblés car ils ont été à l'origine du mouvement social mais les cibler de manière globale et sans les rendre eux-mêmes responsables de ce qu'ils sont. L'objectif est avant tout de renforcer leurs compétences (notamment pour savoir piloter leur parcours professionnel) et de changer les rapports de genre et les préjugés.

Organiser des campagnes visant tant les garçons que les filles (dans les lycées, universités, espaces jeunes) en accord avec les institutions et les associations concernées et les impliquer dans des activités de sensibilisation à l'égalité de genre, comme partie intégrante de l'éducation pour une citoyenneté démocratique égalitaire.

Créer un forum sur l'égalité des genres à l'attention des jeunes pour encourager l'échange avec des représentants d'ONG, des universitaires, des partenaires sociaux, des médias.

Recommandation 8

Au niveau de la sphère de la citoyenneté il y a lieu de renforcer les capacités des associations pour qu'elles puissent participer aux réformes en cours et inscrire les droits des femmes dans ces réformes.

Les nombreuses associations de la société civile qui ont émergé après le 14 janvier 2011, constituent des relais et des interlocuteurs privilégiés pour les populations cibles. Il est important dans cette phase de transition d'appuyer la société civile en général et les ONG qui travaillent sur terrain et de soutenir les réseaux de femmes.

Les besoins en formation des jeunes ONG sont énormes. Beaucoup entreprennent des projets dans l'urgence sans ciblage adéquat des hommes et des femmes (besoins, rôles, comportement, etc.). Le renforcement des capacités devrait se faire avec l'approche genre, mais aussi porter sur la gestion axée sur les résultats, le diagnostic, la planification stratégique, l'utilisation et à la maîtrise des TIC, le leadership, la conception des projets depuis l'analyse du contexte jusqu'à l'évaluation et le suivi, etc.

Dans ce domaine comme dans les autres, il serait utile d'encourager à développer des liens avec des ONG d'autres pays et d'échanger les bonnes pratiques.

Recommandation 9

Dans le monde du travail, il s'agit d'œuvrer pour le dépassement de la répartition des places, des rôles et des responsabilités professionnelles et de l'emploi qui tend à reproduire au niveau

professionnel les rapports de genre et la division sexuelle des activités entre hommes et femmes.

Elargir les possibilités d'emploi pour les femmes et réduire le chômage suppose de prospecter de « nouveaux métiers » ou « métiers d'avenir » qui favoriseraient l'insertion des femmes en emploi. Ceci pourrait concerner les « métiers verts » et l'entrepreneuriat féminin dans ce domaine, les métiers de la communication environnementale, de l'entrepreneuriat durable, mais aussi les métiers de formateur/formatrice dans les techniques d'animation et de conseil aux ONG, des métiers liés au développement régional et local, des métiers de la ville pour faire face aux nouveaux défis de l'exclusion sociale et de la pauvreté, etc.

Dans ce domaine également le transfert de bonnes pratiques et la création de réseaux dans le pays, entre les pays du Maghreb ou dans un espace géographique euro-méditerranéen plus large constitue des perspectives à encourager (exemple la création d'un réseau maghrébin de femmes entrepreneurs).

Bibliographie

AFTURD, « Les aides ménagères à temps complet. Violences et non droits », AFTURD 2009.

AFTURD, « Les femmes et le travail informel », en cours de publication.

BEN JEMIA Monia, CHEKIR Hafidha, « La levée des réserves à la Convention CEDAW », Edition ATFD/FNUAP, 2011.

BEN SLAMA Moncef. Intégration de l'approche genre dans les planifications nationale et régionale. Rapport préliminaire sur les résultats obtenus en matière d'intégration du genre dans la planification en Tunisie au terme des quatre premières années d'application du Plan (2002 -2006) MAFFEPA. PNUD, 2005.

BURN Nalini: Cadre conceptuel pour l'intégration du genre dans la planification du développement en Tunisie, PNUD/MAFFEPA, 2006

CAWTAR/INSTRAW/AECID, « Renforcement du leadership féminin et consolidation de la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie » (2009-2011) par CAWTAR/INSTRAW/AECID (www.womenpoliticalparticipation.org).

CNFCE/ISG/CAWTAR/SFI : Les femmes chefs d'entreprises en Tunisie, 2008. http://www.cawtar.org/Assets/Documents/pdf/Tunisia_country_report.pdf

CREDIF, « L'argent dans le couple et la gestion du revenu familial », CREDIF 2010

CREDIF« Dynamique de l'initiative privée et de la micro- entreprise en Tunisie. Approche genre », Edition CREDIF, 2008.

EL BOUR Hamida L'image de la femme dans la presse écrite, CREDIF, 1999.

GAFSI Henda : Analyse de la situation de genre en Tunisie, GTZ, 2008.

GOUIDER Abdeslem: Déterminants de l'activité des femmes sur le marché du travail tunisien et discriminations salariales par genre. 2009

GOUIDER Abdeslem, « La discrimination salariale par genre dans un marché du travail segmenté : le cas de la Tunisie (2009) », gdri.dreem.free.fr/wp-content/g41-gouider2_final.pdf.

LAABIDI Lilia, « Les origines des mouvements féministes en Tunisie » (1987).

MAHFOUDH Dorra, La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes en Tunisie, GIZ, 2012.

MAHFOUDH Dorra et all., Enquête nationale : Le Budget-temps des hommes et des femmes en Tunisie, MAFFEPA/ONUFEM, 2011.

MAHFOUDH Dorra et all., Genre et participation des femmes à la vie publique, MAFFEPA/FNUAP, 2008

MAHFOUDH Dorra et all., Les perceptions et représentations des africains et des africaines de l'égalité hommes-femmes. Edit. AFARD/FEMNET, Rabat 2007.

MAHFOUDH Dorra, Crise du chômage, crise d'identité. Le cas des ouvrières du textile en Tunisie. Edit. AFARD/DAWN/FEMNET, Rabat 2006.

MANSOURI Faysal/ BELKACEM Lotfi : 2009 Executive Report, GEM 2009.

MARZOUKI Ilhem, « Le mouvement des femmes en Tunisie au XXIème siècle ». Edit. Cérès Production, Tunis 1993.

MEIPJ (Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes)/Observatoire national de l'emploi et des qualifications, Exploitation des résultats de l'enquête auprès des diplômés 2004, Tunis, 2008.

OMD, « Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement », OMD 2010.

ONJ/Forum des sciences sociales, « Les élections de l'Assemblée constituante vues par les jeunes », 2011.

PNUD, « Rapport sur le développement humain », PNUD 2010.

REMDH, Rapport «La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale ; les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne» ; 2011.

World Economic Forum, "The Global Gender Gap Report 2010", WEF 2010.